

ANNEXE 1 – ANHANG 1

Plan stratégique SPI pour les années 2023-2025 Etat d'avancement au 31/08/24

A l'unanimité, le Conseil d'Administration recommande à l'Assemblée Générale de valider l'état d'avancement au 31/08/24 du plan stratégique pour les années 2023-2025 comme proposé ci-dessous.

L'Assemblée Générale approuve l'état d'avancement suivant au 31/08/24 du plan stratégique pour les années 2023-2025 conformément à l'article L 1523-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation y compris les aspects comptables qui y sont liés.

1. Ambition du Plan Stratégique 2023-2025

Le territoire de la province de Liège est en mutation, au regard notamment d'une volonté de relocalisation des activités et d'une prise en compte croissante de critères de durabilité à différentes échelles.

Face à la complexité de ces enjeux, au bilan des plans stratégiques précédents et des projets que SPI porte sur le territoire, quatre axes de développement principaux ont été co-construits avec l'ensemble des parties prenantes (trois axes opérationnels (orientés par client et un axe interne). Les mesures liées à la transition vers plus de durabilité sont présentes dans chacun des métiers si elles concernent un domaine d'activités précis, sinon elles se trouvent dans l'axe interne.

- A. Collectivités publiques : Accompagner les collectivités dans leur transition territoriale
- B. Entreprises : Garantir des capacités d'implantation durables pour les entreprises
- C. Investisseurs : Renforcer les projets du territoire par les partenariats publics-privés
- D. SPI : Être une entreprise innovante et apprenante

Les prévisions économiques 2023-2024-2025 laissaient apparaître des perspectives plus difficiles les deux premières années en raison du contexte économique actuel qui amène à un ralentissement des investissements des entreprises (taux d'intérêts des emprunts en hausse, refus des banques) et des choix que doivent opérer les pouvoirs locaux sur leurs projets. Une reprise était envisagée en 2025 par la commercialisation de nouveaux Parcs d'activités économiques pour lesquels SPI a déjà des marques d'intérêts, ainsi que par la mise en location de nouveaux bâtiments issus de l'appel à projets « inondations » subsidiés par la Wallonie.

De manière cumulée, le budget triennal 2023-2025 dégageait un résultat bénéficiaire de 367.357 EUR. Le résultat de 2023 (-1.666.573 EUR) permettait de revoir le budget de 2024 (333.190 EUR contre -1.244.881 EUR dans les projections triennales). Toutefois, au 30/06/2024, le rythme des ventes et autres mises à disposition ainsi qu'une augmentation des charges dans les bâtiments nous rendent plus pessimistes. Nous enregistrons en effet une perte pour les 6 premiers mois de 1.134.063 EUR. Nous ne sommes

généralement pas en bénéfice à mi année, la deuxième partie de l'année étant généralement meilleure en termes de commercialisation de terrain.

De même, l'embellie annoncée pour 2025 pourrait être impactée par différents retards (travaux, subsides) si bien que les ventes et mises à disposition projetées devraient également s'en ressentir.

Le budget triennal du plan stratégique 2023-2025 était le suivant :

Regroupement	Rubrique	2023	2024	2025
RESULTATS >>		-2.598.605	-1.244.881	4.210.843
Total Chiffre d'affaires		14.411.391	16.362.751	24.575.370
	700 - Produits de location (BR et EE)	3.855.177	4.024.973	4.440.041
	702 - Prestations de services	1.503.571	1.639.459	1.687.543
	709 - Ventes et Location de terrains	9.052.643	10.698.319	18.447.785
Total Autres produits		4.509.807	4.766.958	4.609.664
	74 - Subventions Communes	1.555.385	1.602.046	1.650.108
	74 - Subvention Province	1.555.385	1.602.046	1.650.108
	74 - Subsides FEDER et Projets	100.000	66.667	0
	74 - Subsides travaux, développ durable, immo et aut	254.407	419.769	173.011
	748 - Refacturations de charges BR et EE	1.026.630	1.068.430	1.128.438
	749 - Produits divers	18.000	8.000	8.000
Total Frais généraux		-20.907.951	-21.879.492	-23.167.842
	72 - Frais activés (en immobilisation)	129.000	99.000	0
	61 - Frais généraux	-2.183.212	-2.187.857	-2.116.483
	618 - Frais Administrateurs	-113.631	-120.449	-122.857
	62 - Frais de personnel	-12.649.323	-13.193.827	-13.564.936
	63 - Amortissements et réd.valeur	-4.354.487	-4.641.906	-5.425.480
	64 - Autres charges d'exploitation	-1.736.298	-1.834.454	-1.938.086
Total Résultat financier		2.421.230	2.645.771	3.272.730
	75 - Produits financiers	2.643.388	2.841.530	3.440.209
	65 - Charges financières	-222.158	-195.759	-167.480
Total Coûts des ventes parcs d'activité économique		-3.033.081	-3.140.869	-5.079.078
	710 - Variation des en-cours	-3.033.081	-3.140.869	-5.079.078

Voici l'état de la partie du réalisé budgétaire à mi-parcours :

Regroupement	Rubrique	Année 2023	à mi 2024
RESULTATS >>		-1 666 573	-1 134 063
Total Chiffre d'affaires		13 755 120	6 406 768
	700 - Produits de location (BR et EE)	3 875 419	2 100 977
	702 - Prestations de services	2 027 735	879 704
	709 - Ventes et Location de terrains	7 851 966	3 426 087
Total Autres Produits		5 097 215	2 610 564
	74 - Subventions Communes	1 555 385	814 328
	74 - Subvention Province	1 555 385	814 328
	74 - Subsidés FEDER et Projets, travaux, DD, immo, autres	530 567	322 127
	74 - Ventes courantes de bâtiments	4 000	
	748 - Refacturations de charges BR et EE	1 099 733	520 963
	749 - Produits divers	256 454	140 379
	76 - Produits exceptionnels	95 691	-1 561
Total Frais généraux		-20 260 090	-10 643 038
	72 - Frais activés (en immobilisation)	0	151 500
	60 - Frais directs	-34 457	-73 498
	61 - Frais généraux	-2 034 224	-975 586
	618 - Frais Administrateurs	-120 749	-76 842
	62 - Frais de personnel	-11 735 066	-5 983 350
	63 - Amortissements et réd.valeur	-4 038 900	-2 671 832
	64 - Autres charges d'exploitation	-2 231 780	-1 013 430
	66 - Charges exceptionnelles	-64 914	
Total résultat financier		2 498 710	1 749 461
	75 - Produits financiers	2 717 473	1 838 132
	65 - Charges financières	-218 763	-88 671
Total Coûts des ventes parcs d'activité économique		-2 757 528	-1 257 818
	710 - Variation des en-cours	-2 757 528	-1 257 818

Les résultats 2024 seront présentés à l'assemblée générale de juin 2025.

2. Évaluation au 31/08/2024 du plan stratégique 2023-2025

Outre le détail des actions dans le document annexé, l'évaluation de chaque axe peut être synthétisée par quelques actions principales dans les lignes suivantes.

Il faut relever que cette évaluation est réalisée au 31/08/2024, soit 19 mois après l'adoption du plan (fin janvier 2023) et sans Directeur général dans l'entreprise depuis février 2024.

Axe A Collectivités publiques : Accompagner les collectivités dans leur transition territoriale (12 actions)

SPI coordonne la reconstruction résiliente des berges de la Vesdre en étroite collaboration avec les communes concernées et les opérateurs de terrain (administrations wallonnes, Province, ULiège, ...) grâce au soutien de la Wallonie. Elle bénéficie également d'une enveloppe dédiée à la reconstruction post-inondation au sens large par le biais de la Province de Liège. Ces dossiers avancent bien sans que des conclusions à partager puissent en être tirées à ce stade. Par ailleurs, la DPR amène une attention particulière avec l'audition projetée des projets wallons subsidiés.

SPI met également en œuvre des compétences spécifiques pour adapter son offre de services en lien avec les besoins des collectivités. L'intégration de critères de durabilité dans les processus et offres SPI est en test mais non encore concrétisée ni systématisée. Au-delà des projets d'infrastructures et d'immobilier, SPI développe des solutions d'intelligence territoriale. Après avoir accompagné l'ASBL Région de Verviers (Conférence d'arrondissement) pour la définition de la cartographie du maillage cyclable, elle a développé d'autres produits pour les collectivités en matière d'études et d'aide à la décision et a accompagné la Province de Liège dans l'optimisation des bâtiments des zones de secours au travers un système d'information géographique permettant d'identifier la couverture du risque et d'identifier des possibilités de rationalisation du parc de casernes. Il est à noter que depuis début 2024 la mission des diagnostics territoriaux pour les 75 communes francophones de la province de Liège, confiée à Spi par le Gouvernement wallon, prive l'équipe de la quasi-totalité des ressources qui étaient affectées au développement de nouveaux produits d'aide à la décision et d'appui à la commercialisation de la plate-forme Mind it. Une partie de cette mission pourra toutefois être valorisée dans le PST en matière de données mises à disposition des communes et de diagnostics territoriaux réalisés.

L'affectation du personnel à la mission du GW de diagnostics territoriaux impacte l'action suivante qui est mise en standby dans ce PST :

A.2.1.-Action 5. Veille et analyse des besoins en matière de revitalisation, d'aménagement et d'équipement des centres urbains et ruraux. La réalisation des diagnostics territoriaux en cours permettra de l'envisager dans le prochain PST.

Par ailleurs, du fait d'un manque d'intérêt des Communes pour ce service ciblé IT ainsi que du fait de la présence de Centrales d'achats sur le territoire (Province, Imio, SPW), l'action 10 (A.3.1) Développement du réseau de Smart référents sur le territoire provincial - Mise en place d'une Centrale d'achats ne sera pas mise en œuvre.

Axe B Entreprises : Garantir des capacités d'implantation durables pour les entreprises (11 actions)

SPI continue de développer des solutions d'implantation pour les entreprises au regard des besoins nécessaires mais aussi des enjeux d'aujourd'hui et de demain. L'axe B correspond dans son ensemble aux objectifs de la DPR en termes de volonté de disponibilité d'espaces pour le développement des entreprises (retrouver du foncier pour les entreprises, encourager la durabilité, ...).

La mise en œuvre du programme "inondations" (60ha bruts de terrains et finalement 16 bâtiments d'accueil temporaire (BAT) le tout à vocation économique) avance avec quelque retard. Treize chantiers de BAT sont en cours, 1 abandonné (non rentable), 2 restent à l'étude et un est à réinitier. A noter que ce développement du portefeuille immobilier bâti va impacter les équipes en termes de gestion et de maintenance. Par ailleurs, si le nombre de dossiers de rachats permettant d'accroître le volume des terrains et des espaces mis à disposition des entreprises, en cohérence avec les objectifs de transition durable et de gestion parcimonieuse des sols atteint l'objectif fixé, leur réalisation jusqu'à la conclusion reste longue et parfois difficile. Dans la même thématique, les dossiers conclus en emphytéose en respect des capacités économiques de SPI, continuent d'enregistrer une progression.

SPI s'attèle aussi à amplifier le potentiel énergétique vert dans ses parcs d'activités économiques en œuvrant pour y favoriser l'installation de Communautés d'énergie. L'évolution de la législation et les moyens attribués aux Agences de développement territorial (ADT) par la Wallonie sont une reconnaissance du rôle actif joué par les ADT

dans ce domaine et pour Spi, dans 5 PAE (Hauts-Sarts, Liège Science Park (LSP), Plénesses, Saint-Vith et Villers-le-Bouillet). D'autres PAE ont également été sensibilisés (voir axe C).

A l'usage, les services proposent de modifier comme suit les indicateurs de plusieurs actions :

B.1.1-Action 1-Intensification de la politique d'acquisition des biens en condition d'être rachetés : cette action comporte 3 indicateurs que nous voudrions faire évoluer.

Il est proposé de supprimer l'indicateur relatif à l'utilisation de l'enveloppe utilisée annuellement pour les rachats, dans la mesure où cet indicateur est peu pertinent, les dossiers étant longs et non linéaires en termes d'opportunité. L'indicateur portant sur le nombre d'ha rachetés par rapport au nombre de dossiers de rachats qui dépendent de conditions de rachat pourrait être simplifié au nombre d'hectares rachetés, cette donnée variant en fonction des conditions de rachat de chaque dossier.

B.1.2-Action 8-Actualisation de la destination souhaitable des terrains en fonction des activités économiques prioritairement soutenues :

Les services proposent de modifier l'indicateur en nombre de dossiers dédiés à des activités/besoins spécifiques liés aux filières définies comme stratégiques ou structurantes pour le territoire, plutôt qu'en pourcentage de terrains étudiés.

Deux actions ne peuvent être réalisées à ce stade, la gestion quotidienne l'emportant sur les travaux de fonds à un moment où le personnel est globalement en diminution et les missions à délai fixé par les autorités régionales prioritaires :

B.1.2.-Action 6-Optimisation du patrimoine immobilier (bâti et non bâti) et de sa gestion en vue d'améliorer sa rentabilité et sa durabilité-partie comptabilité énergétique des bâtiments

En ce qui concerne la comptabilité énergétique, elle existe pour chaque Espace Entreprise et Centre de Services mais de manière "classique" (charges singularisées). L'optimisation des charges avec un système de gestion et de contrôle à distance devrait pouvoir être étudié à la suite des décisions qui seront prises dans le cadre du bilan susmentionné. C'est une mission qui pourrait être réalisée courant 2025, avec un renfort de l'équipe par un "analyste", même à durée limitée dans un premier temps, la fonction pouvant évoluer par la suite, une fois que tous les Espaces Entreprises et Centres de services auxiliaires auront fait l'objet d'un audit approfondi et de propositions d'améliorations énergétiques.

Cette action rencontre en outre un axe de la DPR relative à la qualité énergétique des bâtiments.

B.1.3- Action 11- Amélioration de la connaissance de l'état des infrastructures et des aménagements dans les PAE pour fluidifier leur gestion, afin d'assurer un confort d'utilisation aux entreprises et de favoriser une qualité d'exploitation par les communes. La réalisation des fiches d'identité des PAE telles qu'ambitionnées doit être reportée faute de personnel disponible pour les mettre en œuvre.

Axe C Investisseurs : Renforcer les projets du territoire par les partenariats publics-privés (5 actions)

Au sein de cet axe, nous avons voulu mettre en lumière le développement de sources d'énergie pertinentes pour le territoire (action C.1.2.), ce qui rejoint les orientations de la DPR.

En parallèle de l'adoption du plan stratégique 2023-2025, l'Assemblée générale du 31 janvier 2023 approuvait la création d'une filiale publique SPI pour favoriser le

développement de projets énergétiques durables dans ses PAE. Cette filiale dénommée "T4T" a ensuite vu la création d'un SPV "EolSPI" pour gérer, avec le partenaire Luminus, d'autres SPV pouvant être créés avec d'autres partenaires.

2024 a été marquée par des actions en lien avec l'éolien et l'hydrogène :

-Eolien : la production d'énergie des éoliennes du PAE de Villers-le-Bouillet a débuté. C'est une étape significative après plusieurs années de travail pour aboutir à concrétiser le souhait de réduire l'empreinte carbone dans le PAE, d'offrir aux entreprises une image plus 'verte' et d'aller dans le sens des ODD mais aussi concrétiser un partenariat public/privé via EolSPI.

C'est via EolSPi que SPI est également impliquée dans le projet porté par la Commune d'Amblève (appel à manifestation d'intérêt pour désigner un partenaire pour le développement de projets d'éoliennes sur des terrains dont elle est propriétaire à proximité du PAE de Kaiserbaracke). Un appel à manifestation d'intérêt a également été lancé pour les PAE de St Vith et de Harzé pour développer le potentiel éolien via un partenariat avec un promoteur (potentiellement 1 éolienne à Harzé et de 2 éoliennes à Saint Vith 2). Les projets des Plénesses et des Hauts-Sarts sont quant à eux toujours en attente de la décision relative au choix qui sera fait pour la localisation du télescope Einstein (projet suivi par le GRE).

-Hydrogène : SPI a eu un rôle actif en matière de facilitation du développement du projet 'Hydrogen Valley', projet soutenu par le GRE, dans le cadre du soutien à deux projets utiles à la filière, tout ceci en coordination avec le GRE.

La gestion et l'exploitation des friches à des fins de développement économique, point important de la DPR dans le cadre de la mise à disposition de foncier pour les entreprises ressort aussi des réalisations avec l'inventaire mis à jour des sites délaissés commandé par la SORASI à SPI.

Dans l'axe C l'action 5-C.2.1 qui a trait à l'analyse du potentiel de reconversion et de requalification des espaces le long des extensions prévues au tram est clôturée tant suite à la décision du Gouvernement wallon d'abandonner le projet d'extension du tram sur Seraing et Herstal à ce stade que du fait qu'Eriges et Urbeo avaient été interrogés sur le sujet, et qu'aucun site situé le long des extensions du tram ne présentait un potentiel de reconversion.

Axe D Interne : Être une entreprise innovante et apprenante (12 actions)

Dans l'axe « interne », l'action 1. "Renforcement des compétences en matière de transition durable dans les métiers de SPI" peut être mise en exergue. En effet, l'équivalent de 9.5 jours de formation par personne a été assuré. 427 jours ont été comptabilisés pour 110 membres de personnel. Cela impacte tant nos façons de faire en termes techniques qu'organisationnel. Les objectifs de formation dans ces matières sont de donner un niveau de sensibilisation minimal à chaque collaborateur et de donner la possibilité de se spécialiser à certains quand nécessaire/adéquat. Un focus sera réalisé sur la construction, premier levier d'intervention de SPI, ainsi que la mobilité et l'énergie.

Les résultats sont atteints également en termes de marché publics pour ce qui est de la progression qualitative et quantitative du recours aux marchés public durables et le projet interne de transformation digitale de SPI se termine dans les délais requis.

Les services n'ont cependant pas l'opportunité de mettre en œuvre plusieurs actions par manque de temps en tout cas à ce stade de l'évaluation du PST :

D.1.1-Action 2-Déploiement d'un plan d'action pour appréhender, structurer et intégrer les ODD dans les activités de SPI.

D.1.2.-Action 5-Déploiement d'une méthode de calcul de bilan CO2 des activités SPI.

D.2.1 - Action 6 - 6. Déploiement d'un nouveau design organisationnel centré sur les domaines d'activité stratégique (tâche assignée au Directeur général).

D.2.1- Action 7-Formation et encadrement des leaders de projets et renforcement de l'équipe de management .

D.2.1.-Action 8. Mise en œuvre de la méthode de pondération et de priorisation des projets SPI.

D.2.3.-Action 12-Déploiement et animation d'un wiki permettant d'amplifier le partage de connaissance et d'expérience en interne : la mise en place de Sharepoint facilitant le partage de connaissance, les services proposent de ne pas investiguer au-delà un projet de WIKI.

ANNEXE

Evaluation 2 du PST 2023-2025

Titre	Source Titres	Source Titres Indicateurs	Source Titres Indicateurs Cible	Source Titres/Source Titres Indicateurs/Indicateurs Valeur/Date de la valeur	Assigné à	Source Titres Description	Lien avec le DPE 2024-2025
Axe A Collectivités (4)							
A.1.1. Mettre en place et piloter une Taskforce de reconstruction des bassins de la Vire et de l'Ourthe à partir des diagnostics existants	3. Déploiement du service AMO spécifique aux infrastructures publiques des communes	nombre de dossiers accompagnés	35	35 (dont 5 terminés) 11/06/2024 15/11/2023 15/10/09/2023	30	EA 30/06/2024 : sur les 35 dossiers en cours début 2024, 5 ont été déposés, 30 en tout restant à finaliser pour les communes d'Aywaille, Enxev, Utzig, Troas et Verviers. EA 30/11/2023 : 15 dossiers accompagnés. Le même concerne les points de l'eau et sera traité avec le projet Berges.	Chapitre "Gouvernance" "Climat" et "Le développement d'un territoire agile, attractif et résilient" notamment : "Un accent sur la prévention et la gestion des risques" (P12 - chapitre Gouvernance) "Dans le processus des recommandations de la Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les causes et d'évaluer la gestion des inondations de juillet 2021 en Wallonie, des mesures spécifiques seront prises pour adapter le territoire wallon aux changements climatiques et singulièrement prévenir et gérer les inondations ainsi que développer une culture du risque pour les infrastructures stratégiques, avec une coordination accrue entre les différents niveaux de pouvoir. Une gestion proactive étant essentielle, un suivi tangible sera donné à l'analyse de risque qui sera prochainement publiée par le Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d'expertise." sur la mise en œuvre des "recommandations de la Commission d'enquête « Inondations », singulièrement celles relatives à la reconstruction durable des territoires dévotés. Le cas échéant, de nouveaux schémas stratégiques multidisciplinaires couvrant les différents bassins versants seront élaborés, en marquant la priorité sur les plus sensibles en raison du risque d'inondation et du niveau d'urbanisation." (P79 notamment)
A.1.1. Mettre en place et piloter une Taskforce de reconstruction des bassins de la Vire et de l'Ourthe à partir des diagnostics existants	3. Déploiement du service AMO spécifique aux infrastructures publiques des communes	nombre d'heures / dossier (jour)	292	363 11/01/2024 14/11/12/2023 14/10/09/2023	30	EA 30/06/2024 : le chiffre de 363 jours correspond au calcul à fin mai.	idem
A.1.1. Mettre en place et piloter une Taskforce de reconstruction des bassins de la Vire et de l'Ourthe à partir des diagnostics existants	3. Proposition d'une offre de service adaptées aux communes	liste à la sollicitation effective des services	Offre de service proposée au CA	01/10/2024 01/11/2023 03/09/2023	30	EA 30/06/2024 : Dans le cadre du projet "Berges" mené pour la Wallonie en collaboration étroite avec la CCDH et les communes sœurs, des actions sont entreprises pour renouveler et moderniser durablement et résilientes les berges des territoires sœurs. Dès lors, SRH accompagne déjà les communes au travers de ce projet et se forge une expérience qui pourra être mise à disposition des communes en général dans le cadre d'une offre de services plus large à la fin de la mission (fin 2025). Plus précisément, la mission "Berges" porte sur tout le bassin versant de la Vire, à savoir 25 communes. Le travail est actuellement focalisé sur les communes de fond de vallée et sur les berges de la Vire. 50 Quick win ont été ou sont mis en œuvre pour des travaux indispensables qui ne seront pas remis en cause par des études de modification (ex. refaçon d'un mur de berges en bordure d'une route régionale). Les études des berges dans ces communes. Il s'agit de la Vire ou autre cours d'eau non navigable de catégorie 1 sont en cours et confrontés aux modifications réalisées par Utzig. EA 30/11/2023 : idem EA 30/09/2023 : Pas encore de sollicitations de ce type, réflexion en cours sur le type d'aide à proposer.	idem
A.2.1. Développer et optimiser les dossiers d'assistance à la maîtrise d'ouvrage en proposant un service d'accompagnement stratégique des collectives	3. Mise en place d'une plateforme d'échange et de gestion du changement climatique et des phénomènes extrêmes	3e accord, nombre de réunions et nombre de participants	3 à 2 plateformes de réflexion affectives	11/06/2024 01/11/2023 03/09/2023	COO	EA 30/06/2024 : participation de SRH SmartRelier sur le dossier Smart "Plate-forme de gestion de crise portée par Mallegny et la Commune de Senneffe. A suivre. Plate-forme également possible via le projet Berges mais pas de réalisation possible dans ce PST.	Chapitre "Gouvernance" "Climat" et "Le développement d'un territoire agile, attractif et résilient" notamment : "Un accent sur la prévention et la gestion des risques" (P12 - chapitre Gouvernance) "Dans le processus des recommandations de la Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les causes et d'évaluer la gestion des inondations de juillet 2021 en Wallonie, des mesures spécifiques seront prises pour adapter le territoire wallon aux changements climatiques et singulièrement prévenir et gérer les inondations ainsi que développer une culture du risque pour les infrastructures stratégiques, avec une coordination accrue entre les différents niveaux de pouvoir. Une gestion proactive étant essentielle, un suivi tangible sera donné à l'analyse de risque qui sera prochainement publiée par le Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d'expertise." " sur la mise en œuvre des "recommandations de la Commission d'enquête « Inondations », singulièrement celles relatives à la reconstruction durable des territoires dévotés. Le cas échéant, de nouveaux schémas stratégiques multidisciplinaires couvrant les différents bassins versants seront élaborés, en marquant la priorité sur les plus sensibles en raison du risque d'inondation et du niveau d'urbanisation." (P79 notamment) P97 "Pour outiller au mieux les élus locaux dans leur mission, et avant toute réforme, le Gouvernement (...) " "Différents, en partenariat avec le Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d'Expertise (CORTEX), une stratégie relative à la gestion de situations de crise à destination des mandataires locaux et acteurs concernés (administrations, services de police et de secours ...) notamment en application des recommandations de la Commission Inondations"
A.2.1. Développer et optimiser les dossiers d'assistance à la maîtrise d'ouvrage en proposant un service d'accompagnement stratégique des collectives	4. Développement d'un nouveau canevas	3 à 3 offres / un nouveau canevas	3 à 3 offres / un nouveau canevas	01/10/2024 01/11/2023 03/09/2023	COO	EA 30/06/2024 : "le groupe de brainstorming s'est réuni une seule fois au 30/06/2024, il pourrait y avoir des réflexions en septembre" le cadre a été fait, il faut aller plus loin en terme de processus. Evolution à noter avec impact GRO (Fred Baeten et Eupen). Réflexion en cours présentation commune services SRH/CE/SA Province de Liège. EA 30/11/2023 : le groupe de brainstorming s'est réuni à 3 reprises afin de poser le socle à une mise en œuvre. EA 30/09/2023 : Un groupe de brainstorming s'est structuré pour définir la mission d'AMO 360, sa raison d'être et la valeur ajoutée pour le client.	Chapitre "Climat" notamment P47 "Le Gouvernement renforcera les outils d'aide à la décision et veillera à impliquer les acteurs locaux et les communes dans sa politique climatique afin de prioriser les outils à mettre en œuvre en tenant compte de la réalité territoriale. "98 "Pour une gestion rigoureuse, saine et pérenne des finances locales". "Bien considérer des ressources transferts budgétaires vers les communes et d'un besoin de les simplifier au maximum, le Gouvernement « supprimera le saupoudrage des fonds et priorisera et les initiatives ministérielles multiples sans cohérence et sans vision des besoins locaux en rassemblant tous les budgets wallons dédiés aux communes qu'ils soient dans un « fonds des communes de l'extraordinaire ». Simplification, allègement de la charge administrative, objectifs, priorisables, priorisation des investissements, efficacité de la dépense. limitation des effets d'addition, confiance, autonomie seront les maîtres mots de cette réforme. Une attention sera portée aux grandes villes dans ce Fonds, sans négliger les réalités rurales"; une approche 360 des projets ne pourra que faciliter la demande de subside ou sa liquidation. P72 "une rénovation du bâti orientée solution" "En concertation avec les parties prenantes, la stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme du bâtiment sera actualisée et les objectifs seront adaptés afin de correspondre aux obligations européennes. La rénovation du bâti tant résidentiel qu'industriel, tertiaire ou public, s'inscrit dans la neutralité carbone de la Wallonie l'horizon 2050. L'objectif du Gouvernement est d'augmenter la vitesse de rénovation des bâtiments et de moderniser les outils qui permettent des basses significatives des émissions de gaz à effet de serre de tout type de bâti. (...) Le secteur public devra se montrer exemplaire en matière de rénovation énergétique de son parc. Le Gouvernement complètera le cadre des bâtiments publics et définira une programmation de rénovation à horizon 2040. Les différents soutiens aux pouvoirs publics et locaux seront simplifiés et généralisés pour éviter l'éparpillement des initiatives. Lien indirect, applicable à l'administration wallonne mais qui peut s'appliquer à tous. (...) Une fonction publique verte, inclusive et exemplaire (...) 11 Administration locale exemplaire à idem
A.2.1. Développer et optimiser les dossiers d'assistance à la maîtrise d'ouvrage en proposant un service d'accompagnement stratégique des collectives	4. Développement d'un nouveau canevas	3 à 3 offres / un nouveau canevas	3 à 3 offres / un nouveau canevas	06/01/2024	COO	Le 4 l'avancement du point précédent	idem

ANNEXE

Evaluation 2 du PST 2023-2025

A3.1. Inclure dans les offres de services de SPI les solutions de l'intelligence territoriale et notamment dans l'assistance à la maîtrise d'ouvrage	9. Mise en place de la plateforme d'intelligence territoriale avec une interface utilisable pour les partenaires - Mand-IT	30 % d'usagers "usagers" Mand-IT 2025 +	42		01/06/2024 03/12/2023 03/09/2023	NC	Final dans le point président	
A3.1. Inclure dans les offres de services de SPI les solutions de l'intelligence territoriale et notamment dans l'assistance à la maîtrise d'ouvrage	9. Mise en place de la plateforme d'intelligence territoriale avec une interface utilisable pour les partenaires - Mand-IT	Nombre de traitements de données 2023-2025	45		19/10/2023 01/06/2024 11/12/2023 30/09/2023	NC	idem	
A3.1. Inclure dans les offres de services de SPI les solutions de l'intelligence territoriale et notamment dans l'assistance à la maîtrise d'ouvrage	30. Développement du réseau de SmartInformants sur le territoire provincial	Nombre d'acteurs sensibilisés	34		01/06/2024 03/12/2023 04/09/2023	NC	EA 31/06/2024 Le subside Smart Référent se termine le 30.06.2024. Une nouvelle demande de subside a été introduite en mars 2024 afin de poursuivre la mission et de l'intensifier sur la partie Mand-IT (actuellement en stand by faute de ressources affectées sur la mission SDT/SOC). A ce jour, nous n'avons pas de retour sur cette demande de subside. Spi a poursuivi ses missions de sensibilisation, d'accompagnement dans la région aux appels à projet Smart lancés par l'ADN et dans le soutien aux initiatives numériques des communes et supracommunales. EA 30/09/2023 Le programme Smart référent entame sa 3ème et dernière année (9-2023 à 8-2024). Les 2 premiers exercices (9-2021 à 8-2022) ont été validés par l'ADN / SPW. La mission de sensibilisation et d'accompagnement aux appels à projet a été en effet réalisée. Pour le dernier exercice, il a été convenu avec les partenaires ADN/SPW de consolider le centrale d'achat au sens large c'est-à-dire : mettre à disposition de nouveaux contrats cadres selon des besoins exprimés au travers d'un enquête à réaliser- mais aussi avoir un rôle dans la restructuration des applications développées par les communes de la Province dans le cadre de l'appel à projet Smart référent et de promouvoir des centrales existantes (Info, Province de Liège) - Si l'analyse début 2024 les besoins numériques des communes.	
A3.1. Inclure dans les offres de services de SPI les solutions de l'intelligence territoriale et notamment dans l'assistance à la maîtrise d'ouvrage	30. Développement du réseau de SmartInformants sur le territoire provincial	Mise en place de la centrale d'achat			01/06/2024 03/12/2023 03/09/2023	NC	EA 31/06/2024 Voir le commentaire président, cette centrale ne sera pas réalisée. Ça ne peut donc être acté des à présent.	
A3.1. Inclure dans les offres de services de SPI les solutions de l'intelligence territoriale et notamment dans l'assistance à la maîtrise d'ouvrage	30. Développement du réseau de SmartInformants sur le territoire provincial	Nombre de services proposés / utilisés dans la centrale d'achat			01/06/2024 03/12/2023 03/09/2023	NC	Si la Centrale d'achat ne sera pas réalisée, Spi est active à deux niveaux : la promotion des Centrales d'achats existantes et de leurs services (Info, Province de Liège et Wallonie), l'essaimage de projets mis en oeuvre sur d'autres territoires. Comme acté en 2023 par l'ADN, la centrale d'achat devant se comprendre au sens large comme des partages de bonnes pratiques, des partages de contenus (statuts des charges, codes, ...) mais également l'essaimage et la replication de projets, Spi s'est concentrée en 2024 sur cet aspect particulier de sa mission "Smart" et a contribué à l'essaimage de 7 solutions numériques dans les communes ou supracommunales wallonnes : 1. GBOVA : Replication du projet de Chauffage "Les Salines" à Malgouy - Association avec bénéfice pour la réalisation d'une plateforme numérique de gestion de l'eau (S.G.A. du pays des Condroits - replication du projet SOUCE d'EDTA - partage d'énergie au sein d'un quartier de logement social à Herve - projet Pentagone où 4 communes wallonnes de 3 provinces différentes mutualisent leurs ressources et partagent leur savoir-faire numériques Maison du Tourisme de SPA - projet carnet de sèjour - Replication du projet Fermes de Neuve - le de Ré - Cabourg-Ploimboires - replication à Couvin du projet de Ploimboires de suivi de la consommation énergétique des bâtiments communaux? Hermet - replication à Neuvos du projet "Hélic, work and buy"	
A3.2. Accompagner et soutenir la prise en compte des problématiques inter et supracommunales par un conseil stratégique pour les territoires	31. Formalisation d'une convention de coopération avec chaque supracommunauté	Convention signée	4 une par supracommuna (SA)		11/06/2024 03/12/2023 30/09/2023	DA	EA 31/06/2024 Il existe 3 conventions actuellement ASB, Région de Veniers - signée le 13/5/2019 - durée de 60 mois - jusqu'au 13/5/2024 - reconduction jusqu'au 2027 MCH Conférence d'eau, signée le 24/11/21 et valide jusqu'au 23/11/2026 Liège Métropole - FN de Mobilité en Liège et convention de mise à disposition de bureaux et services Bourgointré, gemmaignes - pas de convention	P95 "Des institutions efficaces et adaptées aux attentes d'un esprit 'hol' : les structures supracommunales actuelles P95 "Des institutions efficaces et adaptées aux attentes d'aujourd'hui" : "... Attaché à l'enjeu que représentent les territoires provinciaux pour répondre adéquatement à diverses préoccupations supracommunales, en particulier pour les communes rurales, le Gouvernement entend proposer de renforcer le rôle supracommunal des provinces par les évolutions proposées, ainsi les entités supracommunales élargement encouragées par la Région pour l'animation territoriale y seront désormais intégrées pour éviter les redondances. Les missions provinciales seront analysées pour transférer certaines d'entre elles vers les niveaux de pouvoir les plus adéquats, avec maintien de l'emploi et des embauches financières ad hoc. Les missions supracommunales résiduelles seront gérées par une assemblée des bourgmestres et selon les modalités de gestion des comités de zone de police. La formation politique représentée au Parlement wallon qui ne disposerait pas de bourgmestre membre de ladite assemblée pourra y déléguer un observateur avec vote consultative."
A3.2. Accompagner et soutenir la prise en compte des problématiques inter et supracommunales par un conseil stratégique pour les territoires	32. Proposition de diagnostics territoriaux aux communes et aux supracommunautés au travers d'un outil standardisé et répliquable basé sur Mand-IT	Nombre de dossiers	6		4/12/2023 01/06/2024 03/12/2023 30/09/2023	NC	EA 31/06/2024 4/12/2023 Ecole d'Hergerpelt. Schéma directeur de mobilité de Dinoo. Nouveaux outils valoriser KI en 2025, les 75 diagnostics communaux qui sont en cours de réalisation dans le cadre de la mission SOC. EA 30/9/2023 3.1. Schéma territorial pour l'acté Région de Veniers.2. Etude Zone de secours A Forçigne - objectifs de 6 diagnostics sur l'ensemble du PST.	
Ann 8 Entrepries (3)								

ANNEXE

Evaluation 2 du PST 2023-2025

B.1.1. Accroître le volume des terrains et des espaces mis à disposition des entreprises, en cohérence avec les objectifs de transition durable et de gestion patrimoniale des sols	3. Interprétation de la politique d'acquisition des biens en condition d'être rachetés	Nombre de dossiers joints annuellement par rapport au nombre de dossiers en condition d'être rachetés	29 dossiers sur 133 (06/2024) 23 dossiers sur 412 (11/2023) 21 dossiers sur 413 (09/2023)	FUD	EA 30/06/2024 : Poursuite du travail dans un contexte de dossiers sensibles pour lesquels des solutions amiables ou juridiques sont recherchées, menant à la réaffectation de biens qui sont remis à disposition d'entreprises dans un contexte où la pénurie de terrains est une réalité avec laquelle il faut composer chaque jour. EA 30/12/2023 : Idem que 30/09/2023, bon travail sur 2023, tant dans l'analyse des situations que dans le contrôle de l'indicateur qui est suivi depuis plusieurs années déjà, en phase avec les éléments des actes qui ont été signés au moment de la mise à disposition des terrains aux entreprises par SPI. Dossiers parfois légers et complexes, ce qui chiffre à 4 le nombre d'actes mais qui amène à 9,7 ha de rachats.	D'après le page 20 "de fonder à vocation économique et productive" les 974 et 80 identifier ceux sur le plan économique, le Gouvernement a pour ambition de réhabiliter le territoire de la Wallonie et de soutenir son développement économique et social toujours dans le respect d'une utilisation patrimoniale et optimisée des sols. Le Gouvernement doit se positionner comme régulateur et facilitateur pour mettre en place une stratégie d'investissements des entreprises belges et étrangères, en ce compris les PME et les TPE, l'absence de ces objectifs passera notamment à travers ces différentes mesures. Sur la base de l'analyse menée par la Conférence permanente de développement territorial (CPDT), mettre en place un groupe de travail composé d'acteurs publics et privés chargé de déterminer une trajectoire 2030 de mise à disposition optimisée de terrains à vocation économique, industrielle et artisanale permettant de concilier progressivement avec la trajectoire de fin d'artificialisation nette. Élaborer une stratégie régionale de développement des parcs d'activités économiques, et veiller à ce que les programmations pluriannuelles des opérateurs concernés s'inscrivent dans cette stratégie. Dans ce cadre, il mettra en oeuvre les recommandations issues du rapport de la Cour des comptes « audit des parcs d'activités économiques ». La méthode d'évaluation périodique des besoins en zone d'activités économiques sera adaptée. La disponibilité de terrains équipés, localisés à proximité des réseaux de communication et mobilisables rapidement. Pour ce faire, le Gouvernement entend renforcer la disponibilité des terrains en travaillant prioritairement sur la réhabilitation des friches stratégiques, de traces de partenariats publics privés, mais également en déployant un plan d'activation de nouveaux parcs d'activités économiques et en renforçant l'équipement des parcs d'activités économiques, tout en préservant les terres agricoles. L'objectif pour la législature est de déployer 1500 hectares pour favoriser la réindustrialisation et la création d'emplois industriels sur notre territoire. Une « Task Force Friches » sera mise en place afin d'identifier les actions nécessaires à mettre en oeuvre, les trains à lever et les financements à mobiliser pour accélérer ce déploiement ainsi qu'un objectif de déploiement de terrains déjà urbanisés. Favoriser la protection de la spécificité des zones d'activités économiques, singulièrement industrielles, pour les orienter majoritairement vers l'accueil d'activités économiques et industrielles ayant besoin de cet environnement spécifique. Optimiser les espaces résiduels au sein des zones d'activités économiques pour y promouvoir des activités complémentaires ou d'autres fonctions compatibles. Évaluer et revoir le mécanisme de contrôle à l'occupation des terres de terrains d'act.
B.1.1. Accroître le volume des terrains et des espaces mis à disposition des entreprises, en cohérence avec les objectifs de transition durable et de gestion patrimoniale des sols	3. Interprétation de la politique d'acquisition des biens en condition d'être rachetés	% de financement utilisé annuellement pour le rachat	0,98 dossier sur 200 (06/2024) 0,94 dossier sur 300 (09/2023) 0,93 dossier sur 300 (09/2023)	FUD	EA 30/06/2024 : Cet indicateur est peu pertinent, les dossiers étant légers et non finalisés en termes d'opportunités. Les services proposent de remplacer cet indicateur, complémentaire aux indicateurs précédents et suivant et non répliquant des efforts fournis et de résultat atteint en termes de dossiers et ha rachetés.	Idem
B.1.1. Accroître le volume des terrains et des espaces mis à disposition des entreprises, en cohérence avec les objectifs de transition durable et de gestion patrimoniale des sols	3. Interprétation de la politique d'acquisition des biens en condition d'être rachetés	Nombre de hectares rachetés par rapport au nombre de dossiers de rachat	11,98 ha / 464 ha (11/06/2024) 9,7 ha / 464 ha (11/12/2023) 9,7 ha / 464 ha (30/09/2023)	FUD	EA 30/06/2024 : 11,98 ha sur 46,3 ha identifiés. Il est proposé de revoir l'indicateur pour garder l'information sur le nombre de hectares rachetés et de rapporter la référence au nombre de dossier "rachetés", cette donnée variant en fonction des conditions de rachat.	Idem
B.1.1. Accroître le volume des terrains et des espaces mis à disposition des entreprises, en cohérence avec les objectifs de transition durable et de gestion patrimoniale des sols	3. Interprétation de la politique d'acquisition des biens en condition d'être rachetés	Nombre de dossiers joints annuellement par rapport au nombre de dossiers en condition d'être rachetés	27 dossiers sur 110 (06/2024) 23 dossiers sur 112 (12/2023) 21 dossiers sur 109 (09/2023)	FUD	EA 30/06/2024 : Poursuite du travail dans un contexte de dossiers sensibles pour lesquels des solutions amiables ou juridiques sont recherchées, menant à la réaffectation de biens qui sont remis à disposition d'entreprises dans un contexte où la pénurie de terrains est une réalité avec laquelle il faut composer chaque jour.	Idem
B.1.1. Accroître le volume des terrains et des espaces à vocation économique (Paris)	2. Développement économique	nombre de projets en cours au stade de l'adjudication	20 (11/2023) 20 (09/2023)	SD	EA 30/12/2023 - dossiers engagés à la RV en 2023. Péennes 15 et Hancin- autres dossiers en cours d'étude. EA 30/09/2023 - En adjudication : Péennes 15 et Hancin (Cointin la Tour). En retard à cause de REA : Villers le Bouillet et Hancin. - En cours d'étude : Serang LD et Flavelle Rouart.	Idem
B.1.1. Accroître le volume des terrains et des espaces mis à disposition des entreprises, en cohérence avec les objectifs de transition durable et de gestion patrimoniale des sols	2. Développement économique (Paris)	nombre d'ha bruts équipés ou en chantier	43 340 (01/2024)	SD	EA 30/06/2024 : En chantier Péennes 15 et Marchin- Charrier prêts à démaner en 2024. Villers- Arrêté signé mais blocage commune Hancin- En adjudication : Serang LD- En finalisation d'étude : Flavelle Rouart.	Idem

ANNEXE

Evaluation 2 du PST 2023-2025

B.1.1. Accroître le volume des terrains et des espaces mis à disposition des entreprises, en cohérence avec les objectifs de transition durable et de gestion patrimoniale des sols	2. Développement économique (Paris)	2023 - nombre de projets en cours ou prêts à disposition des entreprises	Réalisation du programme fondations (17 bâtiments construits, 44 jules à disposition)	01/12/2023	NO		
B.1.1. Accroître le volume des terrains et des espaces mis à disposition des entreprises, en cohérence avec les objectifs de transition durable et de gestion patrimoniale des sols	2. Développement économique (Bâtiment)	2023 - nombre de projets en cours ou prêts à disposition des entreprises	Réalisation du programme fondations (17 bâtiments construits, 44 jules à disposition)	15/12/2023 15/06/2023	NO	EA 30/09/2023 : 11 dossiers ont été déposés, 11 dossiers ont été engagés à la FNE en 2023. EA 30/09/2023 : 2 projets sont retardés. Penser à cause des études de sol à approfondir et PNE Ally qui fait l'objet d'un changement de terrain approuvé en juillet 2023 vers Aire Saint Michel à Fémale.	Outre la page 20 "Se fonder à vocation économique et productive" les PPI et B0 identifient ceci sur le plan économique, le Gouvernement a pour ambition de réindustrialiser le territoire de la Wallonie et de soutenir son développement économique et social toujours dans le respect d'une utilisation patrimoniale et optimisée des sols. Le Gouvernement doit se positionner comme régulateur et facilitateur pour mettre en place une stratégie d'investissements des entreprises belges et étrangères, en se concentrant sur le PNE et les TPE.
B.1.1. Accroître le volume des terrains et des espaces mis à disposition des entreprises, en cohérence avec les objectifs de transition durable et de gestion patrimoniale des sols	2. Développement économique (Bâtiment)	2024 - nombre de bâtiments terminés en chantier	Réalisation du programme fondations (17 bâtiments construits, 44 jules à disposition)	15/06/2024	NO	EA 16/06/2024 : 13 charters sont en cours, 1 bâtiment est abandonné (Architecte non rentable et intérêt d'un investisseur pour le terrain), 2 bâtiments sont toujours en cours d'étude, 1 bâtiment doit être redémarré au début car changement de terrain	Outre la page 20 "Se fonder à vocation économique et productive" les PPI et B0 identifient ceci sur le plan économique, le Gouvernement a pour ambition de réindustrialiser le territoire de la Wallonie et de soutenir son développement économique et social toujours dans le respect d'une utilisation patrimoniale et optimisée des sols. Le Gouvernement doit se positionner comme régulateur et facilitateur pour mettre en place une stratégie d'investissements des entreprises belges et étrangères, en se concentrant sur le PNE et les TPE.
B.1.1. Accroître le volume des terrains et des espaces mis à disposition des entreprises, en cohérence avec les objectifs de transition durable et de gestion patrimoniale des sols	2. Développement économique (Bâtiment)	2025 - nombre de bâtiments à disposition des entreprises	Réalisation du programme fondations (17 bâtiments construits, 44 jules à disposition)	01/12/2025	NO		
B.1.1. Accroître le volume des terrains et des espaces mis à disposition des entreprises, en cohérence avec les objectifs de transition durable et de gestion patrimoniale des sols	4. Actualisation de la veille de l'occupation des terrains et des bâtiments SRP dans les PAE	2023 - méthode utilisée et 1 PAE test analysé		06/10/2024 29/01/2023 09/06/2023	FLO	EA 16/06/2024 Après un peu de retard pris sur la démarche (démarré), avancement de la méthodologie et d'une mise au point d'un questionnaire annuel qui sera transmis aux entreprises du PAE dans le dernier trimestre 2024. Objectif : consolider/compléter les données SRP et les données de terrain des entreprises en vue d'améliorer de façon structurée la connaissance du PAE et pouvoir la partager, le tout de façon à pouvoir traiter plus rapidement les questions qui se posent dans la vie du PAE. Ceci en se servant aussi des outils informatiques (pour la confrontation des infos notamment) pour détecter les anomalies et donner matière à organiser les autres PAE définis comme prioritaires (n'ont pas été scannés, le peuvent l'être après le test d'Alleur (dans dernier trimestre 2024). A l'instar de l'objectif B1.2.11 relatif à la connaissance des infrastructures, la bonne connaissance de l'occupation des PAE prend du temps mais est important pour pouvoir gérer les demandes des entreprises et des Communes et gérer le défi de la pénurie de terrains ou bâtiments pour entreprises via un enjambement de l'offre et de la demande.	Outre la page 20 "Se fonder à vocation économique et productive" les PPI et B0 identifient ceci sur le plan économique, le Gouvernement a pour ambition de réindustrialiser le territoire de la Wallonie (...). L'atteinte de ces objectifs passera notamment à partir de différentes mesures. Sur la base de l'analyse menée par la Conférence permanente du développement territorial (CPDT), mettre en place un groupe de travail composé d'acteurs publics et privés chargé de déterminer une trajectoire 2050 de mise à disposition optimisée de terrains à vocation économique, industrielle et artisanale permettant de concilier progressivement avec la trajectoire de fin d'artificialisation nette. Elaborer une stratégie régionale de développement des parcs d'activités économiques, et veiller à ce que les programmations pluriannuelles des opérateurs concernés s'inscrivent dans cette stratégie. Dans ce cadre, il mettra en oeuvre les recommandations issues du rapport de la Cour des comptes « Audit des parcs d'activités économiques ». La méthode d'évaluation périodique des besoins en zones d'activités économiques sera améliorée (...). Optimiser les espaces existants au sein des zones d'activités économiques pour y promouvoir des activités complémentaires ou d'autres fonctions compatibles. Evaluer et revoir le mécanisme de contrôle à posteriori des ventes de terrains dont l'équipement a été subventionné par la Wallonie dans les parcs d'activités économiques. Soutenir la reconversion des sites à réaménager et riches (...)
B.1.1. Accroître le volume des terrains et des espaces mis à disposition des entreprises, en cohérence avec les objectifs de transition durable et de gestion patrimoniale des sols	4. Actualisation de la veille de l'occupation des terrains et des bâtiments SRP dans les PAE	75 % de parcelles (sites et bâtiments) inventoriés / scannés dans les PAE définis comme prioritaires (en lien avec futures extensions de PAE notamment : ex Châteaux)		01/12/2024 01/12/2025	FLO	EA 16/06/2024 : lié à la réalisation de l'objectif précédent.	Même

ANNEXE

Evaluation 2 du PST 2023-2025

<p>8.1.1. Proposer des solutions d'implantation adaptées aux besoins économiques du territoire et aux enjeux de durabilité (énergie et climat)</p>	<p>5. Amplification et/ou de nombre de bornes de recharge de véhicules électriques (VE) en fonction des besoins économiques du territoire et des enjeux de durabilité (énergie et climat)</p>	<p>Ferme vers 200% et à amphiphone / nombre de bornes de recharge de véhicules électriques (VE) en fonction des besoins économiques du territoire et des enjeux de durabilité (énergie et climat)</p>	<p>- 11 sur 83 bornes soit 13,1% (06/2024) - 977 ha sur 21 777 ha soit 4,5% (06/2024) - 3 524,4024 sur 78 171,9024 soit 3,5% (06/2024) - 3 sur 73 bornes soit 4,1% (12/2023) - 2 351 ha sur 7 211 ha soit 32,6% (12/2023) - 1 204,7034 sur 4 821,3104 soit 24,9% (12/2023) - 3 sur 19 bornes soit 15,8% (09/2023) - 1 777 ha sur 7 211 ha soit 24,6% (09/2023) - 862,6034 sur 4 774,2034 soit 18,0% (09/2023)</p>	<p>FO</p>	<p>EA 30/06/2024 L'amplification de l'ampiphonie s'observe dans les chiffres au 30/06/2024 via l'augmentation du nombre de bornes, que de la surface de la zone concernée par la mise à disposition par amphiphone. EA 31/12/2023 SPH est challengé fréquemment sur la formule. Ainsi, pour les cas d'investisseurs comme MG qui construisent pour des sociétés par actions, secteur souffrant par la traction, le délai de 27 ans paraît court et cher. Des formules destinées à accueillir sont possibles (possibilité de prolonger par exemple ou paiement modulé différencié). EA 30/09/2023 La formule amphiphonie est la formule prioritaire pour la mise à disposition de bornes. Elle est obligatoire dans certains PRA et est choisie dans d'autres. Quand le choix est possible, la formule induit souvent un coût en matière de l'achat du site. C'est la formule 30 ans qui est standard. La formule 27 ans est celle qui était appliquée pour les terrains ou les acquéreurs non exploitants. C'était le délai le plus court indiqué dans le règlement du Code civil. Un délai de 15 ans est désormais permis par le Code civil (parce Les Biais - loi du 4 février 2020 - le Code civil du 21 mars 1804 portant ajout du l'article 6 - ancien Code civil -).</p>	<p>Outre la page 20 "du fonder la vocation économique et productive" les PPA et BO identifient ce/les le plan économique, le Gouvernement a pour ambition de réindustrialiser le territoire de la commune [...] afin de ces objectifs passera notamment à travers une différenciation des mesures. Le budget et prévoit le mécanisme de contrôle à long terme des ventes de terrains dont l'équipement a été subventionné par la commune dans les parts d'activités économiques. [...]</p>
<p>8.1.1. Proposer des solutions d'implantation adaptées aux besoins économiques du territoire et aux enjeux de durabilité (énergie et climat)</p>	<p>6. Optimisation de l'usage du patrimoine immobilier (Bât et non bât) et de la gestion en vue d'améliorer sa rentabilité et sa durabilité</p>	<p>100% en 2024</p>	<p>601 06/2024 3301 11/2023 03 09/2023</p>	<p>NI</p>	<p>EA 30/06/2024 L'ensemble des BR, EC, CS et bâtiments particuliers gérés par SPH et FAD d'une part d'activités économiques y compris les équipements sportifs de chacun d'entre eux, implantés dans l'ODCO. Ce fut un travail l'édifice et l'investissement mais un préalable nécessaire à une gestion continue du patrimoine. En parallèle, un programme de visite annuelle de chaque bâtiment a été établi de septembre 2024 à septembre 2025. De plus, dans le cadre du COAG (Bâtiments), le PRA décide d'établir en première phase, un bilan de tous les EE que ce soit du niveau financier, commercial, énergétique etc afin de prendre des décisions concernant l'avenir de ceux-ci. On peut donc dire que la moitié du chemin a été faite. EA 31/12/2023 Le CEO a validé le 19 décembre 2023 une note relative au Plan d'Action d'implantation continue proposé par PPA et PRA (pour NT) suite l'enquête de satisfaction client BR, EC, CS dont notamment le soutien d'un comité de pilotage avec les experts suivants : faire une proposition de description du mode de fonctionnement du comité de pilotage (qui + mission) - définir la politique immobilière d'entreprise avec le comité en place et tenant compte de la politique à venir - se challenger le plan d'action à la lumière de la politique avant sa mise en œuvre. EA 30/09/2023 Les services patrimoine, implantations et services et financiers ont travaillé sur base de différents critères pour catégoriser les bâtiments afin d'établir un portefeuille équilibré de bâtiments à destination des entreprises. Ce travail doit se poursuivre en 2024 sur base de critères plus spécifiques et proposer une stratégie de gestion du patrimoine.</p>	<p>PPA "une rénovation du Bât orientée solution" En concertation avec les parties prenantes, la stratégie commune de rénovation énergétique à long terme du bâtiment sera actualisée et les objectifs seront adaptés afin de correspondre aux obligations européennes. La rénovation du Bât sera réorientée qu'industriel, tertiaire ou public s'inscrit dans la neutralité carbone de la Vallée (Plan 2050). L'objectif du Gouvernement est d'augmenter la vitesse de rénovation des bâtiments et de maximiser les outils qui permettent des baisses significatives des émissions de gaz à effet de serre de tout type de Bât. [...] Le secteur public devra se montrer exemplaire en matière de rénovation énergétique de son patrimoine. Le Gouvernement consensera le cadastre des bâtiments publics et définira une programmation de rénovation à horizon 2040. Les différents secteurs aux pouvoirs publics et locaux seront simplifiés et généralisés pour éviter l'éparpillement des initiatives. Une indirecte applicable à l'administration publique mais qui peut s'appliquer à tout bâtiment "à usage public" (voir, inclus et exclues) [...]. L'administration devra également à réaménager en termes de responsabilité sociale. A cet égard, un référentiel publicitaire sera apporté à la transition climatique dont elle doit être le moteur ainsi qu'à la politique d'achat public responsable (biens sociaux, éthiques, environnementales et circulaires), qui sera prioritaire. La gestion climatique immobilière sera amplifiée, notamment en investissant dans l'isolation des bâtiments, dans l'utilisation rationnelle de l'énergie, en adaptant au nouveaux modes de travail et en veillant à la bonne utilisation de l'espace. Il sera veillé à un effort de rationalisation de la matière. [...]</p>
<p>8.1.1. Proposer des solutions d'implantation adaptées aux besoins économiques du territoire et aux enjeux de durabilité (énergie et climat)</p>	<p>8. Amélioration de la rentabilité des bâtiments (Bât et non bât) et de la gestion en vue d'améliorer sa rentabilité et sa durabilité</p>	<p>Equilibre des charges</p>	<p>61 06/2024 31 11/2023 03 09/2023</p>	<p>NI</p>	<p>En ce qui concerne la comptabilité énergétique, elle existe pour chaque EE et CS mais de manière "classique" (charges communes). L'opération des charges est un système de gestion et de contrôle à distance depuis le poste de travail suite aux données qui seront prises dans le cadre du bilan subventionné. C'est une mission qui pourra être réalisée courant 2023, avec un transfert de l'équipe par un "travail" interne à durée limitée dans un premier temps, la fonction pourra évoluer par la suite.</p>	<p></p>
<p>8.1.1. Proposer des solutions d'implantation adaptées aux besoins économiques du territoire et aux enjeux de durabilité (énergie et climat)</p>	<p>7. Amplification du potentiel énergétique dans les parts d'activités, dans l'utilisation d'y favoriser des communautés d'énergie</p>	<p>10 PRA</p>	<p>1 PRA prototypes + amont 1 PRA 1 PRA prototypes + amont 2 PRA 1 PRA prototypes + amont 3 PRA 30/09/2023</p>	<p>FO</p>	<p>EA 30/06/2024 Plusieurs initiatives sont lancées en cours pour favoriser la mise en place de Communauté d'Énergie (CE) - Surtout dans le cadre du projet «Eco 2024» des PRA sélectionnés : Hauds-Sarts, Rémens, Villers-le-Douillet, Land-VR-2, Ligez-Saint-Paul-SF. Pour ces PRA, phase de sensibilisation terminée, une certaine d'entreprises particulières, engagées (voir tableau en fiche jointe). LSP continue en outre d'assurer un suivi de la faisabilité qui a permis l'initiation de constituer une CE avec l'intention de démarrer la CE en 2025. Phase juridique de la démarche en cours. Accompagnement de la commune d'Auvillers pour le développement d'une CE à partir du parc de Maré et de bâtiments communaux. Candidature retenue dans le cadre de l'appel à projets «Eco 2024» pour soutenir le partage de l'énergie et la création de CE. Sensibilisation de la commune d'Auvillers aux modes de fonctionnement d'une CE aux entreprises du PRA de Hauds-Sarts à la demande de FAD, Rémens, Villers-le-Douillet. Tout ceci, dans un contexte 2023 marqué par : le décès du Président de la commune de Villers-le-Douillet, des initiatives qui ont été abandonnées le jour, dont celle de LIMO (Ligez) pour la gestion de Communauté d'Énergie, un questionnaire en cours quant au rôle de SPH dans la gestion des CE qui se poursuivra dans les PRA - rôle de SPH et des AFD dans la mission de délégué de la CE et finalisation de Contrat qui était au Mont structure pour pouvoir assumer la partie gestion de données de consommation (développement de Hauds) en matière de développement local, et comme évoqué dans l'Action C.2, poursuite des projets de développement local en lien avec les PRA. EA 31/12/2023 Les premières rencontres de sensibilisation des parts d'activités ont eu lieu dans les PRA de Hauds et Hauds-Sarts après que le PRA LSP ait été adapté sur le sujet. A cet égard une présentation des communautés d'énergie au parc de Maré à la demande de la commune d'Auvillers, initiée par une communauté d'énergie dans ce PRA va vers les moyens de production sur le territoire.</p>	<p>Le Gouvernement renforcera les outils d'aides à la décarbonation et veillera à impliquer les acteurs locaux et les communes dans la politique climatique afin de prioriser les outils à mettre en œuvre en tenant compte de la réalité territoriale ("Chaque territoire" PPA) "Le développement des filières renouvelables" En concertation avec les acteurs concernés, les pouvoirs locaux et les citoyens, une gestion centralisée, évolutive et d'intérêt régional devra permettre un développement harmonisé des filières renouvelables sur notre territoire. [...] "un cadre normatif, réglementaire, tertiaire et administratif relatif aux partages d'énergie Communautaires d'énergie, etc.) seront simplifiés et complétés afin de permettre l'exploitation du plein potentiel des différents modèles de partage. Le potentiel des entreprises, des associations et des pouvoirs publics sera pleinement exploité dans le nouveau cadre. Le cadre réglementaire relatif à l'échange de gaz à effet de serre sera simplifié dans les plus brefs délais. En concertation avec toutes les parties prenantes, le Gouvernement prendra des mesures pour prévenir les cas de surproduction (décharges d'industrial) et sous-production. Ces parties font sur les mesures visant à limiter les décharges (arrêter les décharges) et à maximiser que sur les investissements prioritaires de encore des fonds à la mise en place de solutions de flexibilité locale et de stockage. En cas de préjudice avéré et objectif, le Gouvernement veillera à ce qu'une indemnité proportionnelle soit prévue. Le Gouvernement explorera également des solutions de flexibilité à l'échelle industrielle en concertation avec les secteurs concernés. En pleine collaboration avec les GED et les métiers concernés, il encouragera les solutions d'optimisation de la consommation (domotique, etc.) pour les PRA, les associations et les ménages."</p>
<p>8.1.1. Proposer des solutions d'implantation adaptées aux besoins économiques du territoire et aux enjeux de durabilité (énergie et climat)</p>	<p>8. Actualisation de la destination des terrains en fonction des besoins économiques du territoire et des enjeux de durabilité (énergie et climat)</p>	<p>Actualiser les nouvelles bornes de données</p>	<p>401 06/2024 03 11/2023 03 09/2023</p>	<p>FO</p>	<p>EA 30/06/2024 La destination de certains terrains a été confirmée en lien avec leurs participants et leur apport à l'économie et aux filières soutenus. C'est ainsi que des dossiers liés à la multifonctionnalité ont avancé clairement : signature de l'acte de mise à disposition à l'avenir de la plateforme multimodale de Ligez Logistics après l'appel à intérêt qui avait abouti à leur désignation en 2022 pour un projet qui vise à augmenter la part du rail dans le transport des marchandises. Un terrain agricole fait partie du projet de déplacement de ce secteur (sans glace) et en lien avec l'objectif 8.1.1.1 qui prend tout son sens avec cet exemple : l'ouverture de ce projet sur un terrain IM du PRA d'Engis pour faire augmenter l'utilisation de la voie de chemin de fer et du transport des marchandises, le terrain étant prévu à voir l'eau et équipé d'un mur de gaz mais aussi de voir le Bât agricole. La logistique est un secteur qui procure de la valeur ajoutée et qui est en même temps un rôle clé (il y a une synergie et un impact environnemental). La logistique est également prioritaire et en évolution aussi dans ce cadre, une micro-zone a été programmée avec Logistics pour améliorer la logistique de la commune de Hauds. Le projet d'implantation de cet habitat avec un secteur IM qui est destiné par le GED et pour lequel des terrains sont à trouver / trouver en vue de voir se développer le projet d'Hydrogen Valley, sera en collaboration SPH-GED. L'indicateur de base de la commune et le nombre de dossiers dédiés à des activités économiques spécifiques aux filières (partenaires comme les entreprises/structurantes pour le territoire). EA 31/12/2023 Le dossier de la plateforme multimodale de Ligez Logistics s'est conclu par la signature d'un compromis avec Novartis (implantation 30 ans) (le dossier de mise à disposition de terrain + mur de gaz à Engis a fait l'objet d'un premier jury avec PRA, la commune d'Engis, le SPH et le PRA EA 30/09/2023 Des terrains sont, de par leur localisation stratégiquement favorables à des activités de services logistiques, avec la volonté de l'Etat et la pression des demandes, la logique de mise en concurrence par appel à projets et une réponse qui paraît intéressante. Elle a été utilisée en 2023 pour les terrains spécifiques que sont la plateforme multimodale de Ligez Logistics et un terrain à voir d'Engis, un dossier en partenariat avec le Bât d'Hydrogen Valley. Des terrains sont, de par leur localisation stratégiquement favorables à des activités de services logistiques, avec la volonté de l'Etat et la pression des demandes, la logique de mise en concurrence par appel à projets et une réponse qui paraît intéressante. Elle a été utilisée en 2023 pour les terrains spécifiques que sont la plateforme multimodale de Ligez Logistics et un terrain à voir d'Engis, un dossier en partenariat avec le Bât d'Hydrogen Valley. Des terrains sont, de par leur localisation stratégiquement favorables à des activités de services logistiques, avec la volonté de l'Etat et la pression des demandes, la logique de mise en concurrence par appel à projets et une réponse qui paraît intéressante. Elle a été utilisée en 2023 pour les terrains spécifiques que sont la plateforme multimodale de Ligez Logistics et un terrain à voir d'Engis, un dossier en partenariat avec le Bât d'Hydrogen Valley.</p>	<p>Outre la page 20 "du fonder la vocation économique et productive" les PPA et BO identifient ce/les le plan économique, le Gouvernement a pour ambition de réindustrialiser le territoire de la commune [...] afin de ces objectifs passera notamment à travers une différenciation des mesures. Le budget et prévoit le mécanisme de contrôle à long terme des ventes de terrains dont l'équipement a été subventionné par la commune dans les parts d'activités économiques. [...]</p>

ANNEXE

Evaluation 2 du PST 2023-2025

<p>B.1.1. Adapter l'offre en matière d'accompagnement des entreprises</p>	<p>3. Développement d'une offre de services coordonnés qui facilitent le parcours d'implantation d'une entreprise</p>	<p>Nombre de conventions ou marchés publics (en) : 30 conventions Marchés géométriques (S) : 3 conventions Marché consultant énergie (S) : 3 conventions En cours : 3 conventions Marché géométriques (S) : 3 conventions Marché consultant énergie (S) : 3 conventions</p>	<p>Aide à l'investissement des PME - 40 entreprises - Balance contrat cadre MP - 3 conventions - Marché géométriques (S) : 3 conventions - Marché consultant énergie (S) : 3 conventions Aide à l'investissement des PME - 37 entreprises - Balance contrat cadre MP - 3 conventions - Marché géométriques (S) : 3 conventions - Marché consultant énergie (S) : 3 conventions Aide à l'investissement des PME - 30 entreprises - Balance contrat cadre MP - 3 conventions - Marché géométriques (S) : 3 conventions - Marché consultant énergie (S) : 3 conventions</p>	<p>01/08/2024 01/12/2023 30/04/2023</p>	<p>FLO</p>	<p>EA 10/08/2024 Evolution de la réflexion de façon à être facilitateur pour les entreprises, que ce soit pour le suivi des primes dont peuvent bénéficier des entreprises (3 devises), que pour faire l'interface auprès de services/partenaires en vue de faciliter le suivi de dossier des investisseurs dans le cadre d'appel à aménager des zones de production agricole de la Wallonie. Sur base d'une évaluation et en lien avec les objectifs du Gouvernement, la pertinence du dispositif des aides de premier niveau (régimes entreprises) sera évaluée et le cas échéant, ce dispositif sera renouvelé afin d'optimiser la performance et l'impact sur le tissu (PME et indépendants au premier chef). Le Gouvernement procédera à une évaluation de la pertinence de la stabilité et de l'impact des aides à la recherche et à l'innovation en termes de valeur ajoutée et de création d'emplois en Wallonie. En ce qui concerne les activités d'animation économique, dont la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises, le Gouvernement poursuivra le cartage afin de favoriser les opérateurs et procédera à une repositionnement de ceux-ci pour amplifier les efforts de rationalisation du passage. La consolidation des opérateurs mais aussi le recroisement des acteurs sur la mission de base de chaque opérateur doit permettre d'atteindre une taille critique suffisante pour offrir un service de qualité aux entrepreneurs et une meilleure visibilité. Ce repositionnement sera réalisé sur base des priorités du Gouvernement et le soutien régional sera réévalué en conséquence. Tous les acteurs du territoire doivent être impliqués dans un objectif de rationalisation et dans la continuité de la réforme des outils économiques et financiers régionaux, les filières et structures existantes ou en cours de mise en œuvre seront appuyées. Il sera par ailleurs travaillé à la rationalisation du nombre d'intervenants, tout en renforçant leur articulation avec Wallonie-Entreprendre dans cette notion de stabilité et d'efficacité, une logique de « parcours usager » doit être poursuivie en articulant intelligemment les différents acteurs.</p>	
<p>B.1.1. Adapter l'offre en matière d'accompagnement des entreprises</p>	<p>33. Repositionnement des acteurs</p>	<p>Libération des acteurs économiques pour la croissance et le développement (O ET P)</p>		<p>00/01/08/2024 06/11/12/2023 06/04/2023</p>	<p>KOO</p>	<p>EA 10/08/2024 Finaliser au niveau du personnel et de la clôture du projet.</p>	<p>idem</p>
<p>B.1.1. Adapter l'offre en matière d'accompagnement des entreprises</p>	<p>31. Amélioration de la connaissance de l'état des infrastructures et des aménagements dans les PAF pour faciliter leur gestion, afin d'assurer un confort d'exploitation aux entreprises et de faciliter une meilleure exploitation par les communes</p>	<p>Fiche d'identité du PAF</p>	<p>31 PAF scannés</p>	<p>01/08/2024 01/11/2023 03/04/2023</p>	<p>FLO SA 9808</p>	<p>EA 10/08/2024 Amélioration de l'information sur différents aspects des aménagements des PAF qui sont importants pour les implantations des entreprises, au départ de dossiers particuliers - le connecteur des PAF, via les rencontres avec Eurofiter et Proimus qui ont permis d'établir une procédure de raccordement (avec MT) à la fibre optique (OCI) et avoir un contact direct pour une information proactive de leur part des qu'un PAF est connecté. Un événement a été organisé par la SOFIC et Eurofiter pour souligner le travail de connexion dans les PAF et cet le PAF des nouveaux PAF a été choisi, les possibilités de gestion des eaux, via rencontre avec l'ADE afin d'améliorer dès le départ le projet d'implantation des entreprises en fonction de leur besoin en eau et de ce qui est prévu dans les PAF ainsi que pour améliorer la gestion des eaux pluviales dans le PAF. Seront et dans les PAF en général. Historique d'aménagement des PAF, surtout anciens, via une utilisation des données par les services au départ de fiches (par exemple celle des projets FIECI) peut également être une bonne base de connaissances de l'histoire des PAF et mieux comprendre les sites. Via le travail d'analyse qui est consacré, et le point de l'histoire de ces PAF, il peut également avoir un rôle en 2024. Travail spécifique, chronophage et important au regard des enjeux pour les entreprises. Un groupe projet est à aménager sur ce point avec les ressources utiles (responsable projet et cartage actif) pour atteindre l'objectif fin 2023.</p> <p>EA 10/12/2023 Sur base du document de référence utilisé pour tous les nouveaux PAF aménagés par les PAF, Seront à être actualisé, un document qui servira de cadre pour améliorer la connaissance des "anciens PAF" à été actualisé. Il est prévu à permettre d'y compiler au fur et à mesure des possibilités et des informations remontées les connaissances relatives à chaque PAF (infrastructures, implantations, ...).</p> <p>EA 10/12/2023 Un standard d'équipement et d'aménagement de nos parcs est à définir. La connaissance de l'état de nos parcs d'activités peut se dégrader au niveau des infrastructures reprises dans le domaine public ou les copropriétés collectives, baux emphytéotiques, aménagements (par exemple des implantations en matière de gaz, eau, électricité, fibre ou autre réseau desservant les bâtiments). Une base de connaissances doit permettre de mieux répondre aux questions des entreprises.</p>	<p>Outre la page 20 "Se lancer à cœur joie économique et productive" les PAF et BO identifier ceux sur le plan économique, le Gouvernement a pour ambition de structurer le territoire de la Wallonie et de soutenir son développement économique et social toujours dans le respect d'une utilisation parcimonieuse et optimisée des sols. Le Gouvernement doit se positionner comme régulateur et facilitateur pour mettre en place une stratégie d'investissement des entreprises belges et étrangères, en ce compris les PME et les TPE. L'absence de ces objectifs passera notamment à travers différentes mesures : sur la base de l'analyse menée par la Conférence permanente du développement territorial (CPDT), mettre en place un groupe de travail composé d'acteurs publics et privés chargé de déterminer une trajectoire 2030 de mise à disposition optimale de terrains à vocation économique, industrielle et artisanale permettant de concilier progressivement avec la trajectoire de fin d'attachement nette ; élaborer une stratégie régionale de développement des parcs d'activités économiques, et veiller à ce que les programmations pluriannuelles des opérateurs concernés y trouvent dans cette stratégie. Dans ce cadre, il mettra en œuvre les recommandations issues du rapport de la Cour des comptes ; audir des parcs d'activités économiques ; La méthode d'évaluation périodique des besoins en zone d'activités économiques sera adaptée ; disposer d'une disponibilité de terrains adéquats, localisés à proximité des réseaux de communication et mobilité existants. Pour ce faire, le Gouvernement entend renforcer la disponibilité des terrains en travaillant prioritairement sur la valorisation des terres agricoles, au travers de partenariats publics privés, mais également en déplaçant un plan d'activation de nouveaux parcs d'activités économiques et en renforçant l'équipement des parcs d'activités économiques, tout en préservant les terres agricoles ; s'appuyer sur la législation et de déployer 1500 hectares pour favoriser la réindustrialisation et la création d'emplois industriels sur notre territoire. Une « Task Force Filices » sera mise en place afin d'identifier les actions nécessaires à mettre en œuvre, les financer à l'échelle et les financer ; mobiliser pour accélérer ce développement ainsi qu'un objectif d'équipement de terrains déjà urbanisés ; assurer la protection de la spécificité des zones d'activités économiques, singulièrement industrielles, pour les rendre majoritairement vers l'accueil d'activités économiques et industrielles, ayant besoin de cet environnement spécifique ; améliorer les espaces résidentiels au sein des zones d'activités économiques pour y promouvoir des activités complémentaires ou d'autres fonctions complémentaires ; évaluer et revoir la planification de certains parcs d'activités économiques de terrain existants.</p>
<p>Axe C Investisseurs (S)</p>	<p>1. Reconversion et réaffectation de la zone d'activités économiques en matière d'énergie performantes pour le territoire</p>	<p>Identification de la zone d'activités économiques</p>	<p>Analyse de 300% du potentiel foncier de la zone</p>	<p>01/08/2024 01/11/2023 03/04/2023</p>	<p>SO</p>	<p>EA 10/08/2024 dans les faits, cette tâche est compliquée par le dossier CER. Une demande de réunion avec les Ministres du Gouvernement précédent concernait par la reconversion des terrains existants par CER n'a pas été entendue malgré de nombreuses demandes. La même demande peut être faite vers les nouveaux ministres, l'objectif étant de réaliser un modèle exemplaire pour l'agriculture locale. Dans l'attente de la GIE et la CAT, renvoyer avec des propositions de partenariat.</p> <p>EA 10/12/2023 Pas d'avis de la GIE CER. Le permis pour l'aménagement de la butte de Boumont par CER a été déposé.</p> <p>EA 10/01/2023 Rencontre avec les représentants des Ministres Bouris et Teller pour connaître la vision politique de la reconversion et de la réaffectation des terrains réhabilités par CER. Une partie du potentiel foncier est déjà en réflexion via un partenariat avec la commune de Boumont.</p>	<p>3 sans intérêt. 1. PAF. Des sols qui augmentent le capital naturel. Le Gouvernement rassemblera les connaissances de l'état des sols en ce compris avec les organes de recherche de la forêt et de l'agriculture afin d'avoir une vision d'ensemble régulièrement actualisée et des données objectives sur l'état des sols. L'effacement des données sur l'état biologique des sols de Plumeix, du lieu de carbone, et des différents polluants permettra de construire des politiques ciblées par secteur pour améliorer les pratiques et la gestion des sols. Le Gouvernement mettra en place des zones pousseuses d'activités environnementales prioritaires - réévaluées régulièrement - afin de faciliter les procédures industrielles ultra-rapides pour l'implantation économique. Les zones agricoles ou dont l'état environnemental est déjà connu sont prioritairement concernées. Le SINCOP sera chargé de fournir l'expertise nécessaire pour la définition de ces zones. 2. PAF "Une politique foncière adaptée aux jeunes agriculteurs" et "Un soutien aux circuits courts, aux filières locales et à l'agriculture bio".</p>
<p>C.1.1. Favoriser les opportunités en matière d'évolution des sources d'énergie performantes pour le territoire</p>	<p>2. Facilitation opérationnelle des projets locaux d'énergie performantes</p>	<p>Nombre de projets identifiés</p>	<p>4 projets 4 projets</p>	<p>01/08/2024 01/11/2023 03/04/2023</p>	<p>FLO</p>	<p>EA 10/08/2024 dans les faits, cette tâche est compliquée par le dossier CER. Une demande de réunion avec les Ministres du Gouvernement précédent concernait par la reconversion des terrains existants par CER n'a pas été entendue malgré de nombreuses demandes. La même demande peut être faite vers les nouveaux ministres, l'objectif étant de réaliser un modèle exemplaire pour l'agriculture locale. Dans l'attente de la GIE et la CAT, renvoyer avec des propositions de partenariat.</p> <p>EA 10/12/2023 Pas d'avis de la GIE CER. Le permis pour l'aménagement de la butte de Boumont par CER a été déposé.</p> <p>EA 10/01/2023 Rencontre avec les représentants des Ministres Bouris et Teller pour connaître la vision politique de la reconversion et de la réaffectation des terrains réhabilités par CER. Une partie du potentiel foncier est déjà en réflexion via un partenariat avec la commune de Boumont.</p> <p>1. Eolien : La production d'énergie des éoliennes du PAF de Villers-le-Bouillet a débuté. C'est une étape significative après plusieurs années de travail pour aboutir à concrétiser le souhait de réduire l'empreinte carbone dans le PAF. 6000 ans entreprises une image plus "verte" et être dans le sens des ODD mais aussi améliorer le PAF via l'éolien. C'est via l'éolien que l'impact est le plus fort par la commune d'Andréas (après à l'implantation d'hydrogène) pour désigner un partenaire pour le développement de projets d'éolien sur des terrains déjà été priorisés à proximité du PAF de Katerbaracq. Un appel à manifestation d'intérêt a également été lancé pour le PAF de St Vrain, et de lancé pour développer le potentiel éolien via un partenariat avec un promoteur (actuellement) éolienne à Harzé et de 2 éoliennes à Sarré Vih 2). Les projets des Péennes et des Hauts-Sarts sont quant à eux toujours en attente de la décision relative au choix qui sera fait pour la réalisation du téléport (Eolien) (projet suivi par le CER).</p> <p>Hydrogène : SR a eu un rôle actif en matière de facilitation du développement du projet "Hydrogen Valley", projet soutenu par la GIE, dans le cadre du soutien à deux projets utiles à la filière, tout ceci en coordination avec le CER.</p> <p>EA 10/12/2023 Production V&E : 06 projets (Péennes, Hauts-Sarts, Villers-le-B, Aysville, Andréas, Sarré Vih) = 100% d'équipement par rapport au 30.09.2023 ; Le décret de permis pour projet des Hauts-Sarts n'a pas été déposé. Un dossier est également en cours, comme celui des Péennes, en l'attente des résultats du choix quant à l'implantation du téléport (Eolien).</p> <p>1. Solaires de V&E est construite mais n'a pas encore produit d'électricité.</p> <p>EA 10/01/2023 4 projets (Péennes, Hauts-Sarts, Villers-le-B, Aysville) = 75% ; SR a été autorisé d'une "Mise Energie" "147" pour favoriser le développement de projets durables dans ses PAF. A été initié la création d'un SPV "V&E" pour gérer avec le partenaire Lumina, les projets de V&E éolien qui sont en cours dans les PAF de Villers-le-Bouillet et Hauts-Sarts. Le projet des Péennes est en attente de l'évolution du projet de V&E éolien.</p>	<p>4 projets "climat" page 67. Le Gouvernement renforcera les outils d'aides à la reconversion et veillera à impliquer les acteurs locaux et les communes dans la politique climatique afin de prioriser les outils à mettre en œuvre en tenant compte de la réalité territoriale "Climate Energy 2030". Le développement des données sur l'état biologique des sols, les projets locaux et les éoliennes, une offre de services adaptés, et de l'intérêt régional sera permissive un développement performant des filières renouvelables sur notre territoire. (...)</p>
<p>C.1.2. Favoriser les opportunités en matière d'évolution des sources d'énergie performantes pour le territoire</p>	<p>2. Facilitation opérationnelle des projets locaux d'énergie performantes</p>	<p>Nombre de kWh ER identifiés potentiels</p>	<p>Production kWh h 2023 = 2.400 Production kWh h 2024 = 33.600 Production kWh h 2025 = 27.200</p>	<p>01/08/2024 01/11/2023 03/04/2023</p>	<p>FLO</p>	<p>EA 10/08/2024 dans les faits, cette tâche est compliquée par le dossier CER. Une demande de réunion avec les Ministres du Gouvernement précédent concernait par la reconversion des terrains existants par CER n'a pas été entendue malgré de nombreuses demandes. La même demande peut être faite vers les nouveaux ministres, l'objectif étant de réaliser un modèle exemplaire pour l'agriculture locale. Dans l'attente de la GIE et la CAT, renvoyer avec des propositions de partenariat.</p> <p>EA 10/12/2023 Pas d'avis de la GIE CER. Le permis pour l'aménagement de la butte de Boumont par CER a été déposé.</p> <p>EA 10/01/2023 Rencontre avec les représentants des Ministres Bouris et Teller pour connaître la vision politique de la reconversion et de la réaffectation des terrains réhabilités par CER. Une partie du potentiel foncier est déjà en réflexion via un partenariat avec la commune de Boumont.</p> <p>1. Eolien : La production d'énergie des éoliennes du PAF de Villers-le-Bouillet a débuté. C'est une étape significative après plusieurs années de travail pour aboutir à concrétiser le souhait de réduire l'empreinte carbone dans le PAF. 6000 ans entreprises une image plus "verte" et être dans le sens des ODD mais aussi améliorer le PAF via l'éolien. C'est via l'éolien que l'impact est le plus fort par la commune d'Andréas (après à l'implantation d'hydrogène) pour désigner un partenaire pour le développement de projets d'éolien sur des terrains déjà été priorisés à proximité du PAF de Katerbaracq. Un appel à manifestation d'intérêt a également été lancé pour le PAF de St Vrain, et de lancé pour développer le potentiel éolien via un partenariat avec un promoteur (actuellement) éolienne à Harzé et de 2 éoliennes à Sarré Vih 2). Les projets des Péennes et des Hauts-Sarts sont quant à eux toujours en attente de la décision relative au choix qui sera fait pour la réalisation du téléport (Eolien) (projet suivi par le CER).</p> <p>Hydrogène : SR a eu un rôle actif en matière de facilitation du développement du projet "Hydrogen Valley", projet soutenu par la GIE, dans le cadre du soutien à deux projets utiles à la filière, tout ceci en coordination avec le CER.</p> <p>EA 10/12/2023 Production V&E : 06 projets (Péennes, Hauts-Sarts, Villers-le-B, Aysville, Andréas, Sarré Vih) = 100% d'équipement par rapport au 30.09.2023 ; Le décret de permis pour projet des Hauts-Sarts n'a pas été déposé. Un dossier est également en cours, comme celui des Péennes, en l'attente des résultats du choix quant à l'implantation du téléport (Eolien).</p> <p>1. Solaires de V&E est construite mais n'a pas encore produit d'électricité.</p> <p>EA 10/01/2023 4 projets (Péennes, Hauts-Sarts, Villers-le-B, Aysville) = 75% ; SR a été autorisé d'une "Mise Energie" "147" pour favoriser le développement de projets durables dans ses PAF. A été initié la création d'un SPV "V&E" pour gérer avec le partenaire Lumina, les projets de V&E éolien qui sont en cours dans les PAF de Villers-le-Bouillet et Hauts-Sarts. Le projet des Péennes est en attente de l'évolution du projet de V&E éolien.</p>	<p>Production kWh h 2023 = 2.400 Production kWh h 2024 = 33.600 Production kWh h 2025 = 27.200</p>

ANNEXE

Evaluation 2 du PST 2023-2025

<p>C.1.1. Avoir un rôle actif dans la reconversion du territoire et notamment des friches industrielles.</p>	<p>3. Mesure des potentiels des friches sur le territoire</p>	<p>Zones d'urgence identifiées pour SPI</p>	<p>3 zones d'urgence documentées</p>	<p>01/06/2024 01/12/2023 03/09/2023</p>	<p>NI</p>	<p>EA 10/06/2024 : Le SRA a mandaté SPI pour réaliser un nouvel inventaire de sites délaissés. Le résultat sera présenté au CA de la SORAS du 13/09/2024. Le SRA a choisi 3 zones d'urgence à analyser de manière approfondie en 2025.</p>	<p>A de multiples endroits il est question de la valorisation de friches p. 20 Du foncier à vocation économique et productive : "Le Gouvernement doit renforcer la disponibilité des terrains en travaillant sur la valorisation des grandes friches, notamment au travers de partenariats publics privés, (...) p.79 et 80 "Sur le plan économique, le Gouvernement a pour ambition de restructurer le territoire de la Wallonie et de soutenir son développement économique et social toujours dans le respect d'une utilisation parcimonieuse et optimisée des sols, le Gouvernement doit se gouverner comme régulateur et facilitateur pour mettre en place une stratégie d'investissement des entreprises belges et étrangères, en ce compris les PME et les TPE, L'attente de cet objectif passera notamment à travers ces différentes mesures : (...) • disposer d'une disponibilité de terrains adaptés, localisés à proximité des réseaux de communication et mobilisables facilement. Pour ce faire, le Gouvernement entend renforcer la disponibilité des terrains en travaillant prioritairement sur la valorisation des friches stratégiques, au travers de partenariats publics privés, mais également en déployant un plan d'acquisition de nouveaux parcs d'activités économiques et en renforçant l'équipement des parcs d'activités économiques, tout en préservant les terres agricoles. L'objectif pour la législature est de débloquer 1500 hectares pour favoriser la réindustrialisation et la création d'emplois industriels sur notre territoire. Une « Task Force Friches » sera mise en place afin d'identifier les actions nécessaires à mettre en œuvre, les freins à lever et les financements à mobiliser pour accélérer ce déploiement ainsi qu'un objectif de déploiement de terrains de 100 hectares. • soutenir la reconversion des sites à réaménager et friches, le cas échéant en recourant à des partenariats public-privé, en renforçant les différents cadres existants afin de constituer une liste de sites « prêts à l'emploi » et en les actionnant. Les friches stratégiques – identifiées notamment pour leur caractère multimodal – seront actionnées pour des besoins exclusivement économiques. Les plus petites friches présentes dans les centres urbains et ruraux ou la réindustrialisation ne sera pas proprement dédiées aux projets immobiliers (bureaux, commerces et services) ou le cas échéant, en cas de contraintes techniques et de finalités diverses. Les axes, notamment de la mobilité, à des enjeux urbains. Le...</p>	
<p>C.1.1. Avoir un rôle actif dans la reconversion du territoire et notamment des friches industrielles.</p>	<p>4. Mixer en œuvre des projets de reconversion de friches industrielles.</p>	<p>Dossiers initiés</p>	<p>3 projets nouveaux initiés</p>	<p>2 (1) 01/06/2024 01/12/2023 03/09/2023</p>	<p>NO</p>	<p>EA 10/06/2024 : En 2024, Site SPI à Enghes avec Spawin. EA 30/09/2023 : En 2023, Site Vieille Montagne à Grâce-Hollogne avec SPAQUE.</p>	<p>Même</p>	
<p>C.1.1. Avoir un rôle actif dans la reconversion du territoire et notamment des friches industrielles.</p>	<p>5. Analyser les potentiels de reconversion et de requalification des espaces le long des extensions prévues au tram.</p>	<p>Sites / Tronçons analysés</p>	<p>A DÉTERMINER selon justification du projet au PIR</p>	<p>01/06/2024 01/12/2023 03/09/2023</p>	<p>NI</p>	<p>EA 31/06/2024 : En raison de la décision du GAV d'abandonner le projet d'extension du tram sur Serenq et Herstal, cette action n'a plus lieu d'être. Par ailleurs, Enghes et Uffelt avaient été identifiés sur le sujet, et il apparaissait qu'aucun site situé le long des extensions du tram ne présentait un potentiel de reconversion.</p>	<p>Même + p 75 Au vu de l'exploration des coûts du chantier du tram de Liège, le Gouvernement, s'agissant des extensions vers Herstal et Serenq, déterminera le cadre juridique et budgétaire admissible pour la poursuite du chantier.</p>	
<p>Axe 0 Intérieur (0)</p>								
<p>E.1.1. Amplifier la culture de l'évaluation des objectifs de développement durable (ODD) relatifs au territoire</p>	<p>1. Renforcement des compétences en matière de transition durable dans les métiers de SPI</p>	<p>Jours de formation par collaborateur</p>	<p>180 jours équivalent formation</p>	<p>18/01/06/2024 2/25/11/2023 3/30/09/2023</p>	<p>ECO</p>	<p>EA 10/06/2024 : Sur les 8 premiers mois de 2024, les chiffres ont évolué comme suit : - 11 jours de formation pour le personnel dans le domaine ODD + le fonctionnement du groupe de travail Immobilier Circulaire. 80% de ces jours portent sur l'augmentation des compétences de l'équipe Infra et Internal maintenant au Pôle Implantation et service. L'objectif est dépassé avec 427 jours équivalent formation au 31/5/2024 en cumulé depuis le début du PIR. EA 16/12/2023 : En fin d'année, un ajustement a été réalisé pour atteindre 2473 jours de formation, soit l'équivalent de 225 jours de formation pour 192 personnes. 8% de ces jours ont porté sur une sensibilisation à l'ensemble du personnel. 52% ont porté sur des formations dédiées métiers données en externe, 54 collaborateurs étaient concernés. 80% de ces jours portent sur l'augmentation des compétences de l'équipe Infra (construction durable, immobilier circulaire). Une dizaine de collaborateurs sont plus généralement concernés et fonctionnent au travers d'un groupe de travail. Cela impacte tant nos façons de faire en termes techniques qu'organisationnel.</p>	<p>Une des thématiques clés qu'est l'économie circulaire se trouve dans la DPE à différents endroits impliquant tant les pouvoirs publics que les entreprises notamment aux pages 51, 59 et 102.</p>	
<p>E.1.1. Amplifier la culture de l'évaluation des objectifs de développement durable (ODD) relatifs au territoire</p>	<p>1. Renforcement des compétences en matière de transition durable dans les métiers de SPI</p>	<p>Programmes de formation et de sensibilisation aux métiers de la transition (bureaux large ou plus ciblé)</p>	<p>300 jours équivalent formation</p>	<p>4/7/11/06/2024 3/4/11/12/2023 1/2/30/09/2023</p>	<p>ECO</p>	<p>voir commentaire ci-dessus.</p>	<p>Même</p>	
<p>E.1.1. Amplifier la culture de l'évaluation des objectifs de développement durable (ODD) relatifs au territoire</p>	<p>2. Déploiement d'un plan d'action pour appréhender, structurer et intégrer les ODD dans les activités de SPI</p>	<p>Nombre de SAS et support + scénario + ODD auprès d'un personnel sensibilisé</p>	<p>3 en 2023 et 4 en 2024 (3 ODD + support)</p>	<p>01/06/2024 01/12/2023 03/09/2023</p>	<p>ECO</p>	<p>EA 10/06/2024 : Pas de personnel dédié et pas prioritaire sans personnel en complément.</p>	<p>Les ODD ne sont cités qu'une fois (en page 80 au sujet des permis d'environnement), les notions "ESG" 3 fois à la page 118 en portant davantage le propos sur l'économie circulaire que sur l'ensemble des ODD</p>	
<p>E.1.1. Amplifier la culture de l'évaluation des objectifs de développement durable (ODD) relatifs au territoire</p>	<p>2. Déploiement d'un plan d'action pour appréhender, structurer et intégrer les ODD dans les activités de SPI</p>	<p>Nombre de plans d'action</p>	<p>3 (un par an)</p>	<p>01/06/2024 01/12/2023 03/09/2023</p>	<p>ECO</p>	<p>voir commentaire ci-dessus.</p>	<p>Même</p>	
<p>E.1.2. Mettre une trajectoire d'amélioration du bilan des activités de SPI au sens des ODD</p>	<p>3. Progression qualitative et quantitative de l'impact des activités de SPI au sens des ODD</p>	<p>Nombre de marchés pris intégrant des critères de durabilité</p>	<p>300%</p>	<p>06/11/06/2024 06/11/12/2023 03/09/2023</p>	<p>LI</p>	<p>EA 10/06/2024 : Chaque CSC de marchés repris dans la liste "marchés durables" (80% des marchés SPI) comporte préliminairement un critère de sélection de durabilité. Les services étudient en parallèle la possibilité d'étendre cette liste à d'autres catégories non encore visées tout en accordant une attention spécifique à leur praticabilité.</p>	<p>PIB, chapitre Environnement : "Le Gouvernement améliore également les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics, il entend intégrer les critères de l'échelle de Linnec, qui hiérarchise les différents traitements des déchets, dans les appels des charges pour tous les niveaux de pouvoir. Les produits biosourcés, durables et locaux seront encouragés".</p>	

ANNEXE

Evaluation 2 du PST 2023-2025

D.1.2. Suivre une trajectoire d'amélioration du bilan des activités de SPI au sens des ODD	3. Progression qualitative et quantitative de recours aux marchés publics durables	Nombre de marchés sélectionnés attribués conformément à des critères de durabilité	50%	06/11/2024 06/11/2023 03/09/2023	SI	EA 31/06/2024 : Chaque CSC des marchés repris dans la liste "marchés durables" comporte systématiquement un critère de sélection de durable et celui-ci intervient dans la sélection. 80% des marchés SPI sont concernés.	Même
D.1.2. Suivre une trajectoire d'amélioration du bilan des activités de SPI au sens des ODD	3. Progression qualitative et quantitative de recours aux marchés publics durables	Liste de critères par type de marché testé et validé	une liste exhaustive des critères testés	01/06/2024 01/12/2023 03/09/2023	SI	EA 31/06/2024 : La liste des critères testés est en cours d'écriture avec des propositions d'amélioration le cas échéant sur leur probabilité.	Même
D.1.2. Suivre une trajectoire d'amélioration du bilan des activités de SPI au sens des ODD	4. Développement de bonnes pratiques et de projets exemplatifs en matière de circularité dans le domaine immobilier	Nombre de sites ou de nouvelles approches pour les entreprises sont proposées	1 sur ou 3 en fin de PST	01/06/2024 01/12/2023 03/09/2023	SD	EA 31/06/2024 : Le circularité est intégrée dans tous les marchés de service et de travaux. Liste de projets pilotes suivis par le GDR Immobilier Circularité 2 projets AMO pour lesquels les communes ont été d'accord d'utiliser le GRO (Hall de sports de Bellen et Ecole de Kerkens à Eupen) en plus du Hub circuit court. EA 30/04/2023 : En 2023, le projet ACSC. Pour rappel, le projet ACSC notamment. En parallèle, le groupe de travail interne SPI doit être protégé. Il s'agit d'assurer que les nouvelles pratiques nécessaires soient intégrées transversalement à SPI pour faire passer les apprentissages et puis les implémenter en nouvelles pratiques de travail. Demande à proposer en commun à Wallonie Développement	Une des thématiques clés de l'économie circulaire se trouve dans la DFR à différents endroits impliquant tant les pouvoirs publics que les entreprises notamment aux pages 15, 19 et 303
D.1.2. Suivre une trajectoire d'amélioration du bilan des activités de SPI au sens des ODD	5. Déploiement d'une méthode de calcul de bilan CO2 des activités SPI	Établir une méthode de calcul de bilan CO2 des activités SPI	une méthode	01/06/2024 01/12/2023 03/09/2023	CCO	EA 31/06/2024 : Sans personnel en renfort, pas d'action possible.	Le Gouvernement souhaite porter une transition numérique, bas carbone et circulaire (p15 et 19 notamment). L'objectif de neutralité carbone en 2050 est rappelé (p24, 26...) à l'horizon 2050 « p67 » Le Gouvernement renforcera les outils d'aides à la décarbonation et veillera à impliquer les acteurs locaux et les communes dans sa politique climatique afin de prioriser les outils à mettre en œuvre en tenant compte de la réalité territoriale.
D.2.1. Renforcer les capacités de leadership et de pilotage stratégique	6. Déploiement d'un nouveau design organisationnel centré sur les domaines d'activité stratégique	Politiques, fonctions et interfaces internes redéfinies	A DÉTERMINER	01/06/2024 01/12/2023 03/09/2023	CCO	EA 31/06/2024 : Assigné au DG Démission du DG au 09/03/2024 - pas de nomination d'un nouveau DG, ni d'un DG R. Cet objectif du PST n'a pas de sens sans un nouveau DG qui adaptera l'organisation selon sa vision. Cet objectif tel quel est mis en stand-by jusqu'à la nomination d'un nouveau DG. L'organisation mise en œuvre sera une attention particulière, tant pour répondre aux résultats EPS que pour faciliter la gestion des projets, la relation entre les services et également avec les clients.	
D.2.1. Renforcer les capacités de leadership et de pilotage stratégique	7. Formation et encadrement des leaders de projets et renforcement de l'équipe de management	Tous les leaders de projets sont formés à la gestion de projet et maîtrisent le nouveau outil	5 heures de formation à la gestion de projet	01/06/2024 01/12/2023 03/09/2023	CCO	EA 31/06/2024 : pas de PRMO nominal, pas de réalisation sans renfort en personnel. A réaliser par ailleurs, si pas directement SI : les heures de formation à la gestion de projets dans Odoo (projet Spinnews) 130 heures de formation données au personnel sur les "projets" 30 personnes, 1,5 heures ; c'est une estimation.	
D.2.1. Renforcer les capacités de leadership et de pilotage stratégique	7. Formation et encadrement des leaders de projets et renforcement de l'équipe de management	Tous les leaders de projets sont formés à la gestion de projet et maîtrisent le nouveau outil	Tous les leaders utilisant la nouvelle procédure de gestion de projet	01/06/2024 01/12/2023 03/09/2023	CCO	Non mis en œuvre en tant que tel en dehors de l'outil Odoo, pas de PRMO nominal.	
D.2.1. Renforcer les capacités de leadership et de pilotage stratégique	8. Mise en œuvre de la méthode de priorisation et de priorisation des projets SPI	Nombre de projets qui ont été priorisés au 17 par rapport aux ODD (qui sont au nombre de 17 : Eau, énergie, etc.)	à 10/17 40% des projets à 2/17 (un des plus, etc.)	01/06/2024 01/12/2023 03/09/2023	CCO	EA 31/06/2024 Pas d'analyse sans personnel qui puisse prendre cela en charge.	Les ODD ne sont cités qu'une fois (en page 8) au sujet des permis d'environnement, les normes "ESG" 3 fois à la page 19 en portant davantage le propos sur l'économie circulaire que sur l'ensemble des ODD

ANNEXE

Evaluation 2 du PST 2023-2025

<p>D.2.2. Adapter le cadre de travail à la culture d'entreprise et optimiser son bilan environnemental</p>	<p>9. Adaptation du bâtiment aux modes d'organisations induits par le télétravail et à la culture d'entreprise, et amélioration de la performance en termes de charges.</p>	<p>Réalisation d'un audit énergétique</p>	<p>Réaliser une étude avec un bureau sollicité</p>	<p>Autun non dénombré</p>	<p>31/08/2024 Autun non dénombré 15/12/2023 Autun non dénombré 30/09/2023</p>	<p>COO</p>	<p>EA 31/08/2024 - Fin de réalisation mesure. Pas de personnel disponible, à abandonner Un budget de 100 000 EUR est prévu pour la maintenance et l'amélioration du bâtiment, les actions prioritaires sont à décider avec le Patrimoine pour impacter soit le bien-être des collaborateurs soit les améliorations de consommation énergétique (Ruben LEES). EA 30/09/2023 : La mise en œuvre de cette tâche n'est pas prioritaire en 2023, en termes de disponibilité du personnel. A Forgnie - Tendre vers une exemplarité de SPI en termes énergétique et circulaire pour l'Atrium, tout en offrant un cadre de travail adapté au nouveau mode de travail (pont pendulaire (dont télétravail)). Ce Plan vira une réalisation de l'étude du bâtiment, avant une mise en œuvre dans un calendrier au-delà de l'échéance de ce Plan.</p>	<p>F72 "Une rénovation du bâti orientée solution" En concertation avec les parties prenantes, la stratégie nationale de rénovation énergétique à long terme du bâtiment sera actualisée et les objectifs seront adaptés afin de correspondre aux obligations européennes. La rénovation du bâti tant résidentiel qu'industriel, tertiaire ou public, s'inscrit dans la neutralité carbone de la Métropole (horizon 2040). L'objectif du Gouvernement est d'augmenter le volume de rénovation des bâtiments et de maximiser les outils qui permettent des baisses significatives des émissions de gaz à effet de serre de tout type de bâti. (...) Le secteur public devra se montrer exemplaire en matière de rénovation énergétique de son parc. Le Gouvernement consacrera le cadastre des bâtiments publics et définira une programmation de rénovation à horizon 2040. Les différents soutiens aux pouvoirs publics et locaux seront simplifiés et généralisés pour éviter l'éparpillement des initiatives. L'« Indret », applicable à l'administration territoriale mais qui peut s'appliquer à tout (SPP) : "une fonction publique neutre, inclusive et exemplaire". (...) L'administration tendra également à l'exemplarité en termes de responsabilité sociale. A cet égard, une attention particulière sera apportée à la transition climatique dont elle doit être le moteur ainsi qu'à la politique d'achat public responsable (issues sociales, éthiques, environnementales et circulaires), qui sera prioritaire. La gestion stratégique immobilière sera simplifiée, notamment, en investissant dans l'isolation des bâtiments, dans l'utilisation rationnelle de l'énergie, en s'adaptant aux nouveaux modes de travail et en veillant à la bonne utilisation de l'espace. Il sera veillé à un effort de rationalisation en la matière. (...)</p>
<p>D.2.2. Adapter le cadre de travail à la culture d'entreprise et optimiser son bilan environnemental</p>	<p>9. Adaptation du bâtiment aux modes d'organisations induits par le télétravail et à la culture d'entreprise, et amélioration de la performance en termes de charges.</p>	<p>Définition et phasage du projet via une étude architecturale</p>	<p>Réaliser une étude avec un bureau sollicité</p>	<p>Autun non dénombré</p>	<p>31/08/2024 Autun non dénombré 15/12/2023 Autun non dénombré 30/09/2023</p>	<p>COO</p>	<p>EA 31/08/2024 : vu le budget disponible, seul un budget de 300 000 EUR a été accepté, le relançant a été jugé prioritaire et sera mis en œuvre (voir plus haut).</p>	
<p>D.2.2. Adapter le cadre de travail à la culture d'entreprise et optimiser son bilan environnemental</p>	<p>9. Adaptation du bâtiment aux modes d'organisations induits par le télétravail et à la culture d'entreprise, et amélioration de la performance en termes de charges.</p>	<p>Approbation du projet par le CA</p>	<p>Réaliser une étude avec un bureau sollicité</p>	<p>Autun non dénombré</p>	<p>31/08/2024 Autun non dénombré 15/12/2023 Autun non dénombré 30/09/2023</p>	<p>COO</p>	<p>La sous-tâche est à abandonner puisque le budget a été limité et réduit à 300 000 EUR pour le relançant</p>	
<p>D.2.3. Continuer de renforcer l'efficacité des projets et actions SPI</p>	<p>05. Pour suite de la transformation digitale de SPI (SPIN401)</p>	<p>Finalisation du déploiement des phases 1 et 2 du programme</p>	<p>Respect des délais du marché - conclusion phase 1 en 2023 - conclusion phase 1 fin 2023/en 2025</p>	<p>Phase 2 : 91 10/10/2024 Phase 1 : 3009/31/08/2024 Phase 1 : 3009/15/12/2023 Phase 1 : 3009/30/09/2023</p>	<p>31/08/2024 31/12/2023 30/09/2023</p>	<p>MC</p>	<p>EA 31/08/2024 : La phase 2 prévue en 2024 est presque terminée - le portail clients est en ligne, le module Bons de commande est terminé, le lancement est prévu mi-septembre, le module Patrimoine est terminé, l'intégration Webbooks est terminée, le module Maitre RH est en cours de production et sera terminé fin 2024. Comme prévu, le projet sera terminé en 2024 (production des nouveaux outils, intégration des outils entre eux et déploiement auprès de l'ensemble du personnel), le timing initial aura été tenu. EA 31/12/2023 : Phase 1 (Ouvrée fin 2023 et tout début 2024 pour ce qui est des feuilles d'encodage des prestations (équipement de commande). La phase 2 est prévue en 2024 ou à terme - portail clients phase 2, Bons de commande, Patrimoine, Intégration Webbooks, Gestion de projets Phase 2, Maitre RH. La fin du projet est fixée à fin 2024. Il s'agit d'anticiper également le fonctionnement une fois le projet terminé.</p>	<p>La digitalisation de l'Administration et des UAP est soutenue (page 175). Le Gouvernement soutiendra une digitalisation globale des administrations et Unités d'Administration Publiques (UAP). Le Gouvernement veillera néanmoins à maintenir la possibilité d'un contact humain, préservant ainsi une relation personnelle et attentive pour accompagner les entreprises. Ou page 28 Digitalisation de l'Administration. Le numérique est source d'innovation pour des services publics de qualité et résilients. Face aux enjeux, le Gouvernement accélérera la transformation digitale en adoptant les technologies adaptées qui permettent de renforcer une administration simplifiée, orientée solution vers l'usager (entreprises, citoyens) en optimisant les processus, la transparence, l'efficacité et l'efficience. Une généralisation du principe de confiance, au-delà des cas et du fait track sera mise en œuvre.</p>
<p>D.2.3. Continuer de renforcer l'efficacité des projets et actions SPI</p>	<p>01. Consolidation de l'offre de services par le renforcement et l'extension des partenariats structurels</p>	<p>Nombre de partenariats signés</p>	<p>3 par an</p>	<p>91 08/2024</p>	<p>31/08/2024 15/12/2023 30/09/2023</p>	<p>SA</p>	<p>EA 31/08/2023 - GRÉ Liege - IGRETEC (recensement logements inséparés). - ADP (Déla 3) - Convention avec la Région et les ADP sur l'élaboration de diagnostics territoriaux, ISP 1, EOL SPS, le projet Berge, le projet Borne, QUATRE, MEDA, CERVAC, (...) et liste de partenariats plus opérationnels que structurels. EA 30/9/2023 : En nombre, nouveaux partenariats à compléter : IGRETEC (recensement logements inséparés). - ADP (Déla 3). Autres potentiels : ADP (DCC).</p>	<p>Chapitre "du foncier à vocation économique et productive" Le Gouvernement doit renforcer la disponibilité des terrains en travaillant sur la valorisation des grandes friches, notamment au travers de partenariats publics privés, en s'appuyant également sur les réserves foncières des différents acteurs publics (ports autonomes, intercommunales, USP...) dans le cadre d'une stratégie prenant en compte les enjeux logistiques et d'intermodalité, en déployant un plan d'activation de nouveaux parcs d'activités économiques et en renforçant l'équipement et la connectivité des parcs d'activités économiques. En outre, le Gouvernement développera une vision globale des disponibilités foncières de l'ensemble des acteurs publics et des besoins des entreprises, tout en constituant une réserve stratégique : rôle des supra-communautés (SPS) Le Gouvernement réduira le nombre d'intercommunales et autres structures supra-communales dont le périmètre et l'objet s'inscrivent strictement dans la poursuite des missions primaires d'intérêt public des communes. Il accompagnera et soutiendra les Rubens volontaires de communes. Tout en maintenant, renforçant et préservant l'accompagnement social actuel, il intégrera les CPAS aux institutions communales, en créant un certain nombre d'habitants. Certaines étapes intermédiaires accompagneront ces rapprochements : réforme de gables légers, directeurs communaux, ...</p>

ANNEXE

Evaluation 2 du PST 2023-2025

D.2.3. Continuer de renforcer l'efficacité des projets et actions SIR	32 Déploiement et animation d'un wiki permettant d'amplifier le partage de connaissance et d'expérience en interne	Plus-value de la plateforme type wiki validé	Etude de faisabilité		31/06/2024 31/12/2023 30/09/2023	OOO	EA 31/06/2024 : Un outil de partage est exploitable via SharePoint. C'est une première évolution qui en est à ses réglages. La revue de presse est tenue sur le modèle. Pour ce qui est du lien vers l'entreprise apprenante, des recherches complémentaires sont nécessaires en fonction des besoins et moyens nécessaires que nous n'avons pas pour ce projet qui n'est pas prioritaire. Il est proposé de l'abandonner.	
D.2.3. Continuer de renforcer l'efficacité des projets et actions SIR	32 Déploiement et animation d'un wiki permettant d'amplifier le partage de connaissance et d'expérience en interne	Si oui, Wiki existe et a été implémenté.	Si validation de l'opportunité 2024 : 50 concepts concernant min 2 métiers 2025 : 20 concernant min 5 métiers."		31/06/2024 31/12/2023 30/09/2023	OOO	EA 31/06/2024 : Un outil de partage est exploitable via SharePoint. C'est une première évolution qui en est à ses réglages. La revue de presse est tenue sur le modèle. Pour ce qui est du lien vers l'entreprise apprenante, des recherches complémentaires sont nécessaires en fonction des besoins et moyens nécessaires que nous n'avons pas pour ce projet qui n'est pas prioritaire. Il est proposé de l'abandonner.	

ANNEXE

Evaluation 2 du PST 2023-2025